

Hexacom

Conseil cinéma et audiovisuel

Étude du marché cinématographique de Pélussin (42)

Étude réalisée dans le cadre d'un projet
d'adjonction d'une salle supplémentaire au CINÉPILAT

Étude réalisée à l'attention de
la Communauté de communes du Pilat Rhodanien (CCPR)

14 décembre 2023





Hexacom

Conseil cinéma et audiovisuel



www.hexacom.fr



Hexacom



contact@hexacom.fr



04 99 62 08 88



Vos interlocuteurs



Éric Lavocat

 06 08 53 60 10

 lavocat@hexacom.fr



Audrey Grel

 06 59 95 29 04

 a.grel@hexacom.fr



Le cabinet

Hexacom est une SARL au capital de 16 000 €

Siège social : 1 chemin de Pescalune – 34830 Clapiers

SIRET 499 022 861 00029 – RCS Montpellier 499 022 861 – APE 7022 Z

Sommaire

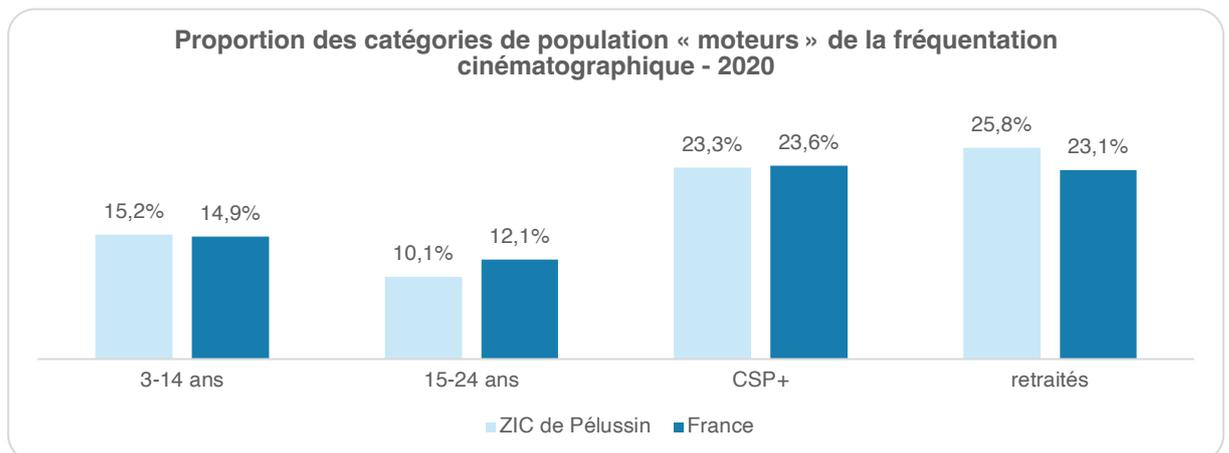
Chiffres clés	5
1. La zone d'influence cinématographique (ZIC).....	9
1.1 Contours de la ZIC.....	9
1.1.1 Contours théoriques	9
1.1.2 Ajustement des contours de la zone secondaire.....	10
1.2 Composition communale et évolution démographique.....	13
1.2.1 Composition.....	13
1.2.2 Évolution démographique.....	13
1.3 Sociodémographie du territoire	14
1.3.1 Profil sociodémographique du public du cinéma à l'échelle nationale	14
1.3.2 Une proportion de moins de 15 ans proche de la moyenne nationale....	17
1.3.3 ...et une bonne représentation des CSP+ et des retraités.....	18
1.4 Niveau de vie.....	19
1.5 Conclusion sur la ZIC : des caractéristiques sociodémographiques favorables à une forte fréquentation.....	20
2. L'offre cinématographique dans et autour de la ZIC	21
2.1 Équipements et résultats de fréquentation.....	21
2.1.1 Le CINÉPILAT de Pélussin, unique cinéma de la ZIC	23
2.1.2 Autour de la ZIC : plusieurs complexes attractifs situés à 25-40 minutes....	27
2.1.3 ... et un cinéma de proximité à Rive-de-Gier, à 35 minutes.....	35
2.2 Évolution de la fréquentation depuis 25 ans	36
3. Analyse comparative de la situation cinématographique d'unités urbaines de même profil.....	37
3.1 Présentation de l'échantillon.....	37
3.2 Indicateurs d'équipement	37
3.3 Indicateurs de performance.....	38
3.4 Indicateurs de programmation	40
3.5 Prix moyen	41
4. Le marché potentiel de Pélussin dans le cadre d'un cinéma de proximité de nouvelle génération	43
4.1 La fréquentation commerciale.....	43
4.1.1 Méthodologie.....	43
4.1.2 La fréquentation potentielle théorique	44
4.1.3 La fréquentation potentielle résiduelle.....	44
4.1.4 La fréquentation potentielle réalisable.....	44
4.1.5 Analyse de l'impact de la crise sanitaire du Covid-19	45

4.2	La fréquentation scolaire	46
4.3	Conclusion sur la fréquentation réalisable totale	48
5.	La capacité d'un cinéma à Pélussin	49
5.1	La jauge idéale pour la pleine réalisation du marché potentiel	49
5.2	Impact d'une réduction de la jauge de la seconde salle sur le potentiel de marché réalisable	50
5.3	Les facteurs de succès d'un cinéma de proximité	52
6.	Étude économique et financière	53
6.1	Étude économique de l'exploitation avec 2 salles	53
6.1.1	Principales hypothèses	53
6.1.2	Compte de résultat prévisionnel sur trois ans	55
6.2	Le soutien automatique (SFEIC)	60
6.3	Les aides à l'investissement mobilisables pour le projet.....	61
6.3.1	L'aide sélective du CNC	61
6.3.2	Les aides des collectivités locales.....	67
6.3.1	Conclusion sur les aides à l'investissement mobilisables pour le projet	69
	Conclusion en 6 points	70
	Annexes	72
	Annexe 1 – Note méthodologique	72
	Annexe 2 – Composition communale de la ZIC	77
	Annexe 3 – Grilles de calcul du marché potentiel	78
	Annexe 4 – Grille de calcul de la prime Art et Essai.....	80
	Annexe 5 – Modalités de calcul du fonds de soutien.....	81

Chiffres clés

> Une zone d'influence cinématographique (ZIC) de 22 000 habitants qui présente des caractéristiques sociodémographiques favorables au cinéma

- **Population en 2020** : 22 000 habitants sur 18 communes
 - Zone primaire : 9 000 habitants (41%) dont Pélussin 4 000 habitants (17%)
 - Zone secondaire : 13 000 habitants (59%)
 - Les 14 communes de la CCPR sont incluses dans la ZIC
- **Évolution démographique 2010-2020** : +5,2% contre +4,0% à l'échelle nationale
- **Caractéristiques sociodémographiques** : surreprésentation des moins de 25 ans et des retraités par rapport à la moyenne nationale, sous-représentation des CSP+



- **Niveau de vie** : un niveau de vie médian compris entre 21 000 et 26 000 € par an, conforme ou supérieur à la moyenne nationale (c'est-à-dire à 22 000 € par an) pour 17 communes représentant 99% de la population de la ZIC

> Le CINÉPILAT de Pélussin, unique cinéma de la ZIC, et sans aucune concurrence à moins de 25 minutes

- **Dans la ZIC (zone primaire)** :
 - **Pélussin** : cinéma de proximité CINÉPILAT, 1 salle, classé A&E labels JP et PR, ligne éditoriale mixte généraliste/Art et Essai (44% de séances A&E), 21 000 entrées en 2022 (-21% par rapport à 2019)

■ Autour de la ZIC :

- **Le Péage-de-Roussillon**, à 24 mn : cinéma de proximité CINÉPILAT, 3 salles, classé A&E, ligne éditoriale généraliste (15% de séances A&E), 47 000 entrées en 2022 (-32% par rapport à 2019), **projet de transfert-extension à 5 salles** autorisé par la CDACi de l'Isère
- **Annonay**, à 35 mn : complexe traditionnel LES NACELLES, 4 salles, classé A&E, ligne éditoriale généraliste (21% de séances A&E), 71 000 entrées en 2022 (-26% par rapport à 2019), **projet de transfert-extension à 7 salles** autorisé par la CDACi de l'Ardèche
- **Vienne**, à 35 mn : multiplexe L'AMPHI, 8 salles, classé A&E, ligne éditoriale généraliste (21% de séances A&E), 254 000 entrées en 2022 (-31% par rapport à 2019)
- **Givors**, à 35 mn : nouveau multiplexe MÉGARAMA, ouverture novembre 2023, 7 salles
- **Rive-de-Gier**, à 35 mn : cinéma de proximité CINÉ CHAPLIN, 2 salles, classé A&E labels JP et PR, ligne éditoriale mixte (37% de séances A&E), 42 000 entrées en 2022 (-28% par rapport à 2019), projet d'adjonction d'une 3^{ème} salle
- **Saint-Chamond**, à 40 mn : miniplexe VÉO GRAND-LUMIÈRE, 6 salles, classé A&E labels JP et PR, ligne éditoriale mixte (22% de séances A&E), 159 000 entrées en 2022 (-24% par rapport à 2019)

> **Un potentiel de fréquentation évalué entre 44 000 et 53 000 entrées, dont 10% réalisées sur les séances scolaires**

■ **Marché commercial : 40 000 à 48 000 entrées**

- **Fréquentation potentielle théorique** : 67 000 entrées
- **Fréquentation potentielle disponible**, en tenant compte de l'évasion vers Péage-de-Roussillon, Annonay, Givors, Vienne et Saint-Chamond : 44 000 à 48 000 entrées
- **Fréquentation potentielle réalisable** par un cinéma de proximité modernisé et adapté en nombre de salles et de fauteuils à Pélussin : **40 000 à 48 000 entrées annuelles** en tenant compte d'un impact modéré (maximum -10%) mais durable de la crise sanitaire du Covid-19 sur les pratiques audiovisuelles et cinématographiques

- **Marché scolaire : 3 700 à 5 500 entrées annuelles** réalisables avec les établissements scolaires de Pélussin et des communes voisines

> **La nécessité d'adjoindre une deuxième salle de 90 places pour réaliser le marché potentiel**

- Hypothèses de fonctionnement du cinéma : ouverture toute l'année sans interruption, 14 séances hebdomadaires par salle (idem actuellement)
- **Capacité idéale (théorique) de la seconde salle**, adaptée au marché potentiel :
 - Avec un taux de remplissage de **20%** (idem 2022) : **160 à 220 places**
 - Avec un taux de remplissage de **25%** (idem 2019) : **90 à 145 places**

- **Capacité recommandée par l'ADRC : entre 63 et 74 places** selon le scénario retenu
- **Impact de cette jauge réduite sur le marché potentiel réalisable : entre 38 000 et 43 000 entrées annuelles**

> **Faisabilité économique (principaux postes)**

- Fonctionnement : 49 semaines / 14 séances hebdo par salle / 250 films par an
- **Fréquentation : 33 000 entrées année 1 / 38 000 entrées année 2 / 43 000 entrées année 3**
- **Recette guichet moyenne TTC par entrée : 5,10 € année 1 / 5,15 € année 2 / 5,20 € année 3**
- Recette vente confiserie/boisson : 0,80 €/spectateur
- **Subvention CNC** (40% séances Art et Essai, classement A&E labels JP et PR), versée à partir de l'année 2 : **17 000 €**
- **Frais de fluides et d'entretien du bâtiment : 45 000 €**
- **Salaires et charges pour 1,8 ETP : 72 000 €** (idem 2022)

Synthèse des comptes de résultat prévisionnels

	CINÉPILAT 2022	Année 1	Année 2	Année 3
Fréquentation (en entrées payantes)	22 600	33 000	38 000	43 000
Recette guichet moyenne / spectateur	4,93 €	5,10 €	5,15 €	5,20 €
CA total HT et hors TSA	130 102 €	190 089 €	221 727 €	249 783 €
Principales recettes				
+ recette guichet	96 213 €	141 484 €	164 519 €	187 973 €
+ recette HT ventes confiseries-boissons	- €	26 400 €	30 765 €	35 231 €
+ subvention CNC (Art et Essai)	12 875 €	12 875 €	16 980 €	16 980 €
+ subvention de fonctionnement Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 150 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Principales charges				
- location de films	42 531 €	67 912 €	78 969 €	90 227 €
- frais imputés au budget général et affectés au cinéma	37 267 €	45 000 €	45 540 €	46 086 €
- frais de personnel	71 800 €	72 000 €	72 864 €	73 738 €
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) avant compensation	-42 867 €	-46 915 €	-29 814 €	-16 130 €
Compensation du déficit par CC Pilat-Rhodanien	42 868 €	46 915 €	29 814 €	16 130 €
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	- €	- €	- €	- €
EBE / CA	-32,9%	-24,7%	-13,4%	-6,5%

© Hexacom 2023

> Aides à l'investissement mobilisables pour le projet

- **Soutien automatique à l'exploitation du CNC :**
 - **Droits acquis** au soutien automatique à l'exploitation du CNC :
 - Année 1 : 13 000 €
 - Année 2 : 16 000 €
 - Année 3 : 18 000 €
 - **Avance sur droits acquis** au soutien automatique du CNC (coefficient 3) : **40 000 €**
 - **Avance majorée** coefficient 6 (sur dossier) : **81 000 €**
- **Aide sélective à la petite et moyenne exploitation** du CNC : **150 000 €**
- **Aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** (dispositif « Créer, rénover ou équiper un cinéma indépendant ») : **100 000 €**
- **Département de la Loire** : pas de mesure d'aide fléchée pour le cinéma

1. La zone d'influence cinématographique (ZIC)

1.1 Contours de la ZIC

1.1.1 Contours théoriques

La "Zone d'Influence Cinématographique" (ZIC) constitue la zone de chalandise d'un cinéma, c'est-à-dire *"l'aire géographique au sein de laquelle un établissement exerce une attraction sur les spectateurs"* (article R.212-7-1 du Code du cinéma et de l'image animée).

Dans une première approche théorique, les contours de la ZIC se fondent sur le temps de déplacement nécessaire pour accéder au cinéma. On prend en compte des **temps de trajet en voiture** depuis les communes avoisinantes jusqu'au site du projet, ainsi que, en zone urbaine dense, des temps de trajet en transport en commun et/ou à pied.

La limite isochrone ainsi calculée sera de 20, 25 ou 30 minutes, une valeur déterminée en fonction de plusieurs paramètres :

- La **taille du cinéma** : un cinéma mono-écran disposera en effet d'une attractivité moindre qu'un multiplexe sur un même territoire ;
- La **ligne éditoriale du cinéma** : par exemple, un cinéma Art et Essai aura vocation à rayonner sur un territoire plus important qu'un cinéma de même taille à la programmation mixte généraliste / Art et Essai, qui aura quant-à-lui davantage une vocation de "proximité" ;
- La **taille de l'unité urbaine** dans laquelle est situé le cinéma : en effet, plus l'unité urbaine sera grande, plus les commerces, services et équipements de loisirs qui y sont implantés disposeront d'une attractivité importante.

Compte tenu du caractère de proximité du CINÉPILAT de Pélussin, établissement situé dans une commune de 3 700 habitants et formant avec les communes voisines de Bessey, Lupé, Maclas, Roisey et Véranne, une unité urbaine de 8 200 habitants, **nous retiendrons une limite isochrone à 20 minutes de trajet en voiture** du site du projet¹, avec plus précisément deux "aires d'influence" :

- Une **aire primaire** correspondant au territoire dont la population est susceptible de se rendre au cinéma en **10 minutes maximum** ;
- Une **aire secondaire** correspondant aux communes dont la population est susceptible de se rendre au cinéma en **11 à 20 minutes**.

¹ L'estimation des temps de trajet en voiture utilise le moteur de calcul d'itinéraires www.googlemaps.fr afin de disposer, à partir de l'emplacement exact du CINÉPILAT (9 Rue des Trois Sapins, 42410 Pélussin), de données uniformes et cohérentes, tenant compte des limitations de vitesse en ville, zone périurbaine et grands axes. Ces temps de déplacement sont calculés pour un samedi à 20h.

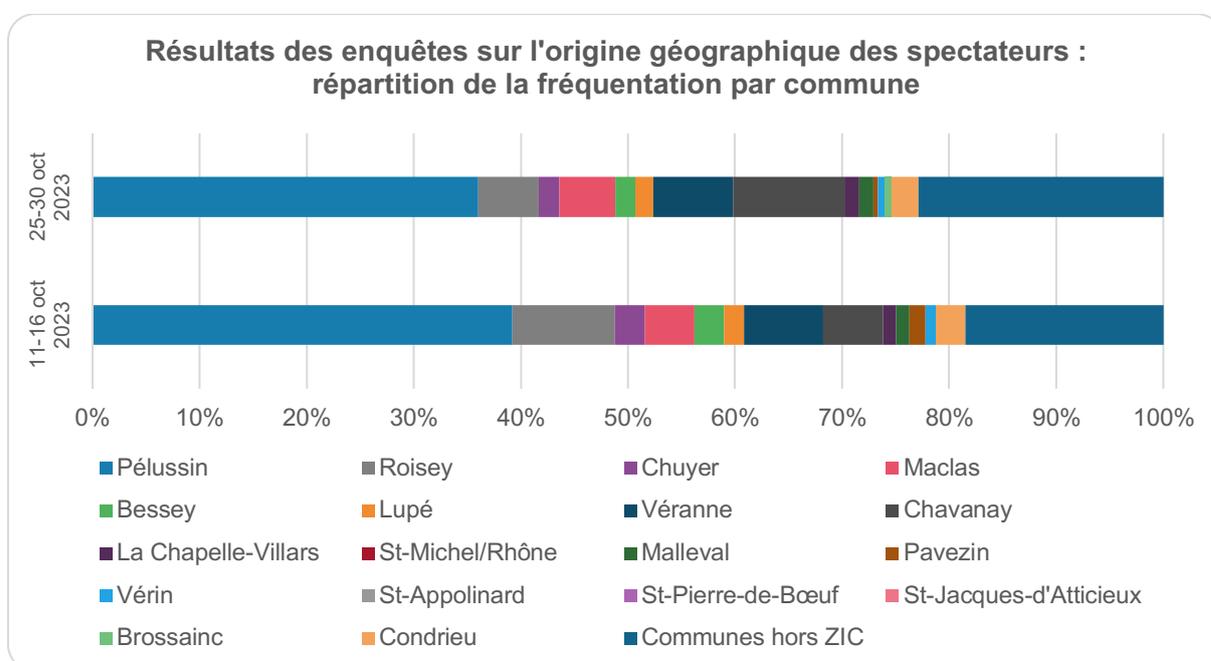
1.1.2 Ajustement des contours de la zone secondaire

La zone secondaire "théorique" (fondée sur la limite isochrone à 20 minutes) a vu ses contours **réduits à plusieurs endroits** pour tenir compte tout d'abord de **l'offre cinématographique concurrente** présente à ses abords : le futur GRAND REX de Péage-de-Roussillon à l'est, le MÉGARAMA de Givors au nord, l'AMPHI de Vienne au nord-est et enfin, le VÉO GRAND LUMIÈRE de Saint-Chamond au nord-ouest.

Deux barrières géographiques naturelles ont également incité à réduire les contours de la ZIC : d'une part, la **vallée du Rhône à l'est**, et d'autre part, la **vallée du Gier au nord-ouest**.

Enfin, **deux enquêtes** ont été réalisées par le CINÉPILAT sur la période récente afin d'obtenir une photographie de **l'origine géographique de la clientèle** : la première sur la semaine du 11 au 16 octobre 2023 (période scolaire), et la seconde sur la semaine du 25 au 30 octobre (vacances scolaires). Il ressort de l'analyse de ces enquêtes qu'environ 40% des spectateurs résident à Pélussin (39% en période scolaire et 36% durant les vacances scolaires), et que **plus de 80%** (86% en période scolaire et 81% durant les vacances scolaires) résident sur le territoire de la **Communauté de communes du Pilat-Rhodanien (CCPR)**. Il apparaît donc fondamental que les communes de la CCPR soient en totalité incluses dans le périmètre de la ZIC.

Par ailleurs, en raison de la part importante de spectateurs y résidant (2 à 7%), les communes de Maclas, Bessey, Lupé et Veranne, situées à 12-14 minutes du CINÉPILAT, ont été considérées dans la zone primaire plutôt que dans la zone secondaire.



Source : Hexacom d'après CINÉPILAT

In fine, ce sont 10 communes qui ont été retirées de la ZIC, telle qu'elle avait été dessinée au départ sur la base de l'isochrone 20 minutes : Clonas-sur-Varèze, Saint-Alban-sur-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Auberives-sur-Varèze, Limony, Saint-Prim, Longes, Sainte-Croix-en-Jarez et La Terrasse-sur-Dorlay.

Avec les contours ainsi ajustés, la ZIC de Pélussin comprend finalement **18 communes et 22 000 habitants** (voir chapitre suivant pour plus de détails concernant la composition communale de la ZIC). La totalité du territoire de la CCPR est inclus dans la ZIC.

Carte du territoire de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien



Source : pilatrhodanien.fr

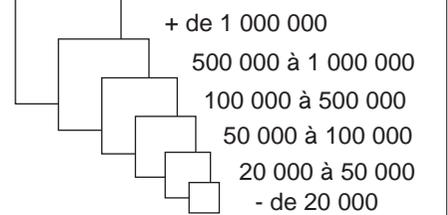
**Zône d'influence cinématographique
 du projet d'extension de PÉLUSSIN (42)**



Zone d'influence cinématographique
 Isochrones de trajet en voiture
 (source : Google Maps - 20h)

- Zone primaire
- Zone secondaire
- Limite isochrone à 10 mn
- Limite isochrone à 20 mn

Fréquentation cinématographique
 Nombre d'entrées en 2022



Equipements

- 3 Nombre d'écrans
- Projet de création ou d'extension
- Circuit itinérant Cinémolette

Programmation (2022)

- Programmation généraliste
- Classement Art-et-essai
- Label Recherche & Découverte
- Label Jeune Public
- Label Patrimoine & Répertoire

Source : Hexacom, d'après CNC
 Temps d'accès : Google Maps - samedi 20h (le 30/09/2023)
 A : Ciné Pilat, 9 Rue des Trois Sapins, 42410 Pélussin
 Fond de carte : IGN Auvergne-Rhône-Alpes 2017

1.2 Composition communale et évolution démographique

1.2.1 Composition

La ZIC de Pélussin comprend **18 communes totalisant 21 700 habitants en 2020** (dernier recensement légal Insee)² :

- **Zone primaire** : 7 communes et 9 000 habitants (41%) ;
- **Zone secondaire** : 11 communes et 12 800 habitants (59%).

Avec 3 700 habitants, **Pélussin** représente **17%** de la population de la ZIC. Elle est la deuxième commune la plus peuplée, juste derrière Condrieu (3 900 habitants).

Deux communes comptent près de 2 000 habitants : Maclas (1 800 habitants) et Saint-Pierre-de-Bœuf (1 700 habitants). Toutes les autres communes ne dépassent pas les 1 000 habitants chacune.



Voir composition communale de la ZIC en **annexe 2**

1.2.2 Évolution démographique

Entre 2010 et 2020, la ZIC de Pélussin a connu une **croissance démographique de +5,2%**, légèrement plus soutenue que celle enregistrée à l'échelle du territoire métropolitain (+4,0%).

La croissance a été surtout **tirée par la zone primaire**, laquelle a enregistré une évolution démographique de +7,0%, contre +4,0% en zone secondaire. La commune de Pélussin a bénéficié quant à elle d'une progression démographique de **+6,0%**.

Population de la ZIC

Territoires	Population 2010	Population 2020	Évolution 2010/2020	Part dans la zone 2020
Zone primaire	8 369	8 953	7,0%	41,2%
<i>dont commune de Pélussin</i>	<i>3 515</i>	<i>3 726</i>	<i>6,0%</i>	<i>17,1%</i>
Zone secondaire	12 288	12 783	4,0%	58,8%
Total ZIC de Pélussin	20 657	21 736	5,2%	100,0%

© Hexacom 2023 d'après Insee

² Il est fait état dans cette étude de la population municipale, qui comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire des communes.

1.3 Sociodémographie du territoire

1.3.1 Profil sociodémographique du public du cinéma à l'échelle nationale

L'analyse multicritères des résultats de fréquentation par catégorie sociodémographique fournis par l'Institut Vertigo et publiés par le CNC montre que **l'âge et la catégorie socioprofessionnelle (CSP) de l'individu sont les deux critères les plus discriminants** dans la fréquentation cinématographique, loin devant le niveau d'instruction ou le type d'habitat.

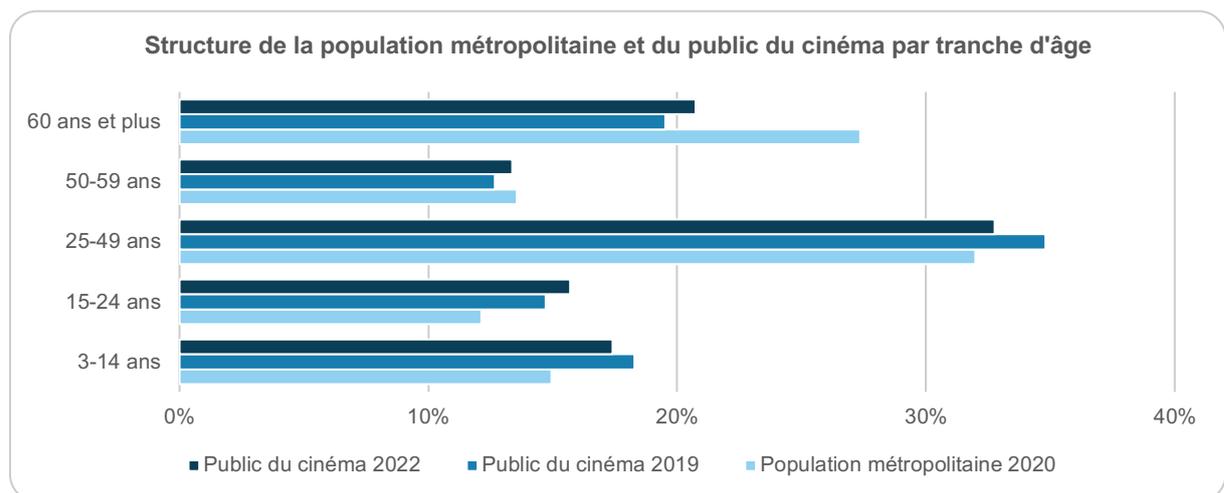
À l'échelle nationale, le public du cinéma (autrement dit, la population qui va au moins une fois au cinéma dans l'année) se caractérise en effet par :

- une surreprésentation des **moins de 25 ans** ;
- une surreprésentation des **CSP+³** ;
- une forte consommation du service cinéma par les **retraités**.

Dans ce chapitre, compte tenu des chiffres peu significatifs des années 2020, 2021 et 2022, nous tiendrons compte des statistiques du CNC de l'année 2019.

Une surreprésentation des moins de 25 ans

Le public du cinéma est marqué par **une surreprésentation des classes d'âges les plus jeunes**. Les 3-14 ans et les 15-24 ans représentent en effet respectivement 15% et 12% de la population de la France métropolitaine en 2020, mais 17% et 16% du public du cinéma en 2022 (respectivement 18% et 15% en 2019).

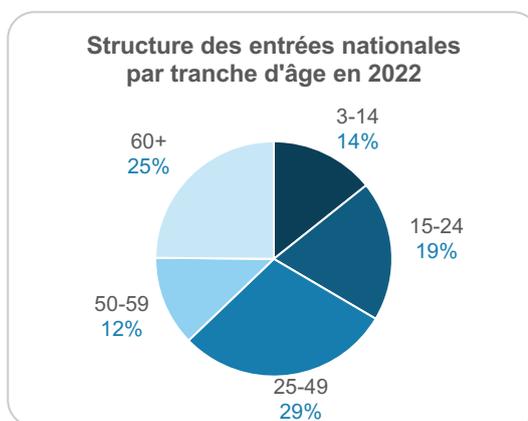
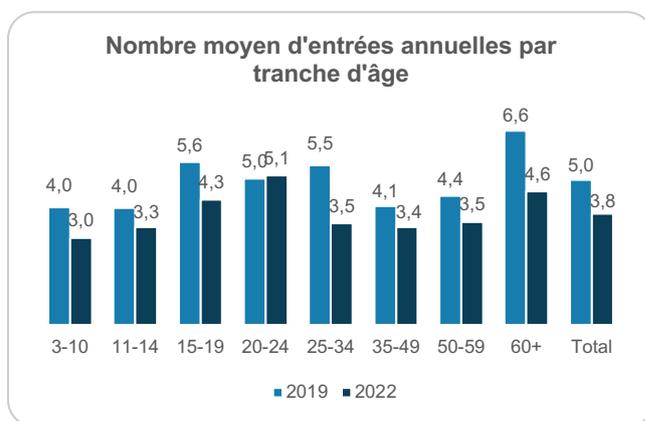


© Hexacom 2023 d'après Insee, population métropolitaine 3 ans et plus, 2020 et CNC - Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus, 2019 et 2022

³ On regroupe sous l'appellation « CSP+ » les catégories socioprofessionnelles dites supérieures, à savoir les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires.

Une évolution inquiète toutefois les exploitants : la **raréfaction du public jeune**, et en particulier des 15-24 ans, de moins en moins nombreux à se rendre au cinéma et qui s'y déplacent de moins en moins souvent. Ainsi, alors que les moins de 25 ans comptaient pour 45% du public du cinéma et environ la moitié des entrées en salles au début des années 1990, la proportion se situe désormais autour d'un tiers dans les deux cas. Évolution emblématique du vieillissement du public du grand écran : depuis 2014, la part des seniors (50 ans et plus) dans les spectateurs et dans les entrées est supérieure à celle des moins de 25 ans.

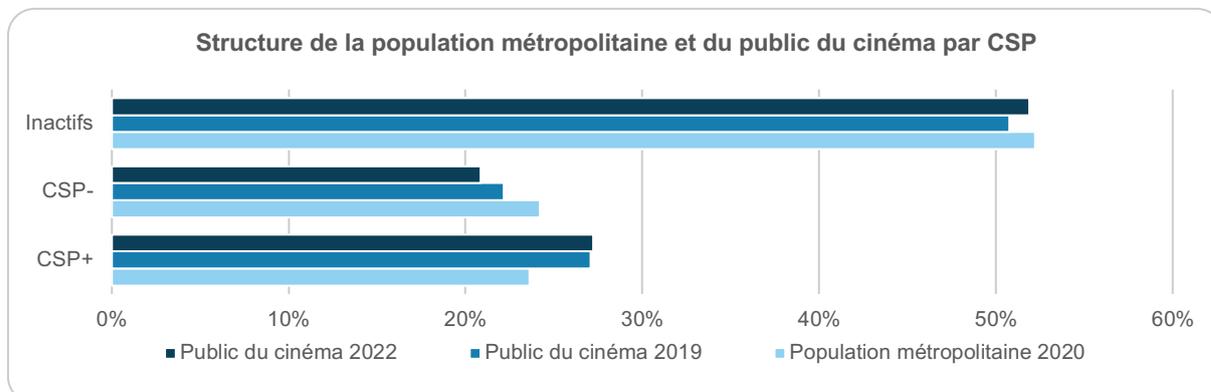
Le **recul de la pratique cinématographique est particulièrement marqué chez les 20-24 ans**, dont le rythme de fréquentation a baissé de -40% en dix ans (5,1 entrées en moyenne par spectateur de cette tranche d'âge en 2022, 5,0 en 2019, contre 8,5 en 2010). Cette désaffection s'observe aussi – dans de moindres proportions – chez les 15-19 ans (4,3 entrées en moyenne par spectateur en 2022, 5,6 en 2019, contre 6,4 en 2010) et les 11-14 ans (3,3 entrées en moyenne par spectateur en 2022, 4,0 contre 4,6 en 2010).



© Hexacom 2023 d'après CNC - Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus, 2019 et 2022

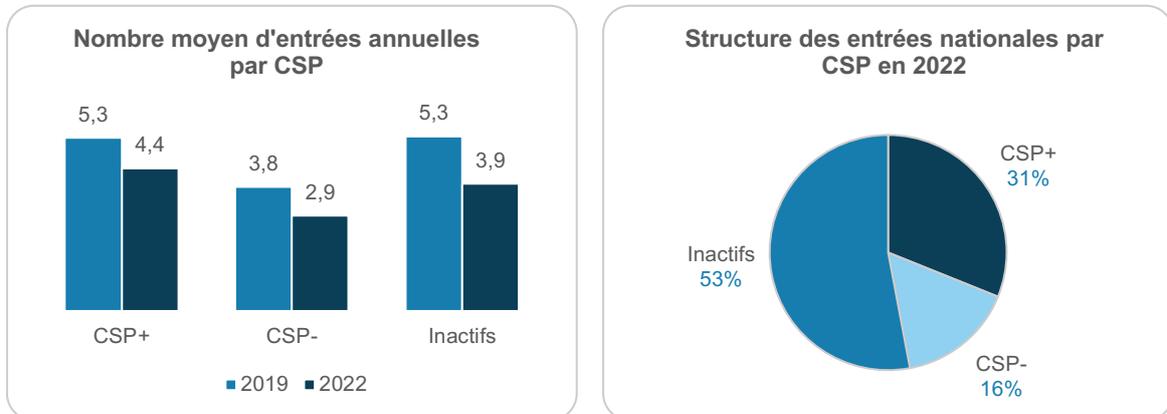
Une surreprésentation des CSP+

Les CSP+ sont eux aussi surreprésentés dans la population cinématographique : ils constituent 24% de la population métropolitaine en 2020, mais **27% du public du cinéma** en 2022, comme en 2019.



© Hexacom 2023 d'après Insee, population métropolitaine 3 ans et plus, 2020 et CNC - Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus, 2019 et 2022

Les CSP+ affichent par ailleurs **4,4 entrées annuelles par personne** en 2022 (5,3 en 2019), contre 2,9 pour les CSP-⁴ (3,8 en 2019) et 3,9 pour les inactifs⁵ (5,3 en 2019). Notons que cette dernière catégorie intègre les retraités, qui se caractérisent également par une appétence forte pour le cinéma.



© Hexacom 2023 d'après CNC - Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus, 2019 et 2022

Une forte consommation du service cinéma par les retraités

Bien que sous-représentés dans le public du cinéma (ils comptent pour 23% de la population métropolitaine en 2020 mais seulement 18% des spectateurs en 2022 et 21% en 2019), les retraités génèrent à eux seuls 2 entrées sur 10 en 2022 (21%) et **près de 3 entrées sur 10 en 2019** (29%).

Ils enregistrent de fait un nombre moyen d'entrées annuelles par personne parmi les plus élevés de toutes les CSP (4,4 en 2019, 6,8 en 2019), sans doute grâce au temps libre dont ils disposent.

Les classes d'âge jeunes, les CSP+ et les retraités forment le noyau du public cinématographique : ensemble, ils représentent près de 9 entrées sur 10.

À l'échelle d'un territoire, une surreprésentation de l'une ou plusieurs de ces catégories apparaît donc comme un atout pour la fréquentation cinématographique.

⁴ La dénomination "CSP-" rassemble les catégories socioprofessionnelles dites inférieures, à savoir les agriculteurs exploitants, les employés et les ouvriers.

⁵ Conformément à la définition de l'Insee, les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (au sens du Bureau International du Travail) ni au chômage : il s'agit notamment des jeunes de moins de 15 ans, des étudiants et des retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, des hommes et femmes au foyer, des personnes en incapacité de travailler, etc.

1.3.2 Une proportion de moins de 15 ans proche de la moyenne nationale...

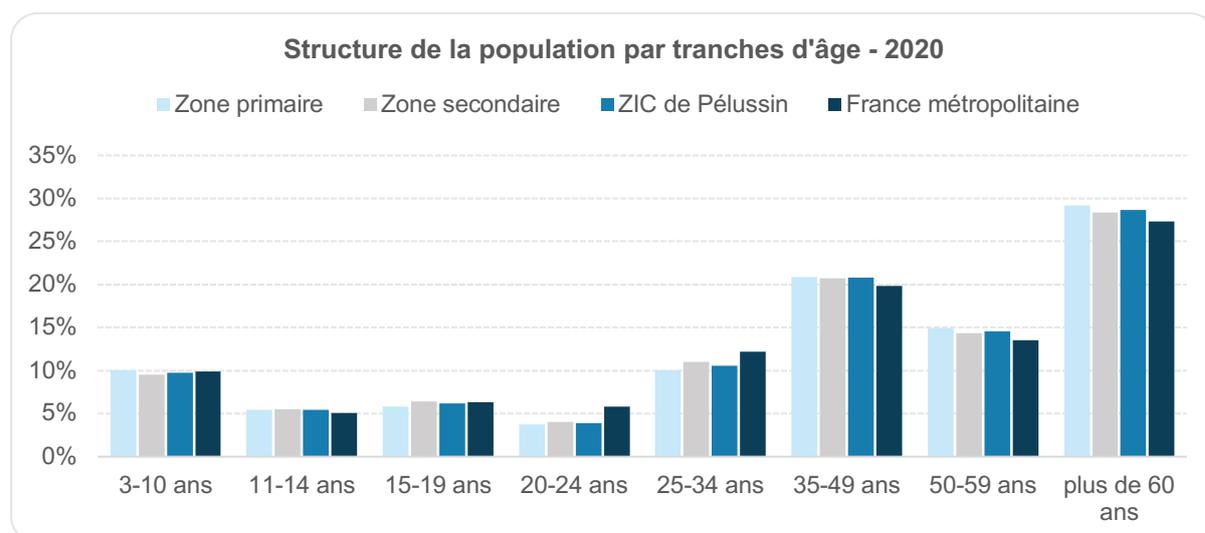
La proportion de moins de 25 ans dans la ZIC de Pélussin est légèrement inférieure à la moyenne nationale : cette catégorie représente ainsi **25,3% de la population de la ZIC, contre 27,1% en moyenne nationale**.

Toutefois, les **moins de 15 ans** sont bien représentés par rapport à la moyenne nationale (avec une proportion de 15,2% dans la ZIC, contre 14,9% en France métropolitaine), à l'inverse des 15-24 ans (10,1% dans la ZIC contre 12,1% en France métropolitaine).

Population des 3-14 ans et des 15-24 ans – 2020

Territoires	3-10 ans	11-14 ans	Total 3-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	Total 15-24 ans	Population totale 3 ans et +
Zone primaire	869	470	1 338	504	325	829	8 664
	10,0%	5,4%	15,4%	5,8%	3,7%	9,6%	100,0%
<i>dont commune de Pélussin</i>	349	163	513	187	146	333	3 604
	9,7%	4,5%	14,2%	5,2%	4,0%	9,2%	100,0%
Zone secondaire	1 182	680	1 863	799	496	1 295	12 389
	9,5%	5,5%	15,0%	6,5%	4,0%	10,5%	100,0%
Total ZIC de Pélussin	2 051	1 150	3 201	1 303	821	2 124	21 053
	9,7%	5,5%	15,2%	6,2%	3,9%	10,1%	100,0%
Poids dans la population française métropolitaine 2020 de 3 ans et +	9,9%	5,1%	14,9%	6,3%	5,8%	12,1%	-
Part des entrées nationales cinéma 2018	9,4%	5,8%	15,2%	6,1%	8,1%	14,3%	-
Part des entrées nationales cinéma 2019	9,5%	5,3%	14,8%	9,1%	6,7%	15,8%	-

© Hexacom 2023 d'après Insee et CNC-Vertigo



© Hexacom 2023 d'après Insee

1.3.3 ...et une bonne représentation des CSP+ et des retraités

Les CSP+

La proportion de CSP+ (artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres supérieurs et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires) atteint **23,3% dans la population cinématographique de la ZIC** (population totale âgée de plus de 3 ans), et s'avère donc **conforme à la moyenne nationale (23,6%)**.

Les retraités

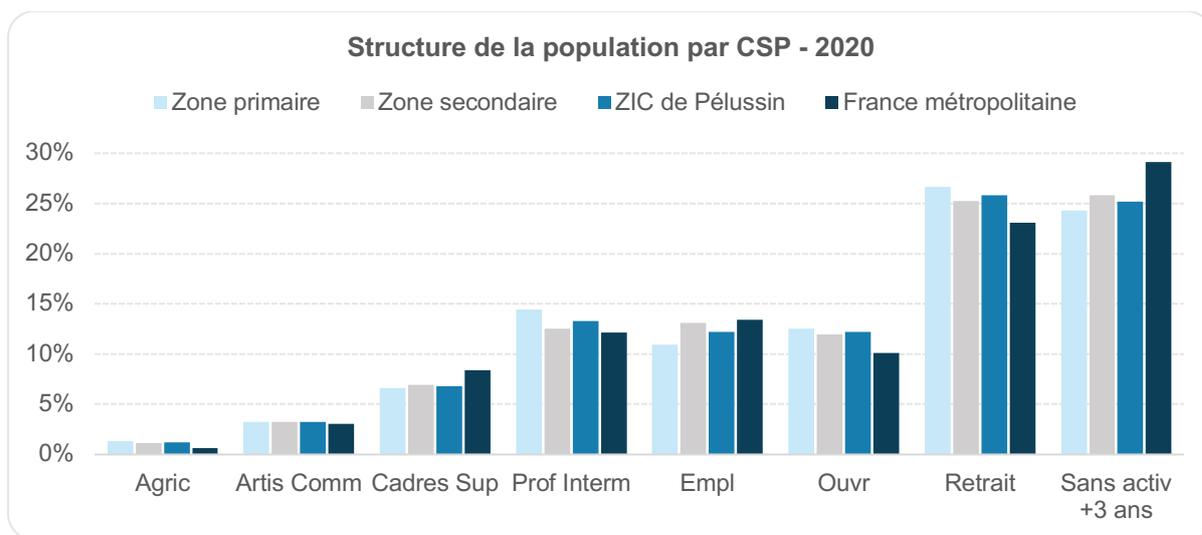
La proportion de **retraités** est quant à elle **surreprésentée** dans la ZIC de Pélussin. Cette catégorie représente en effet **25,8%** de la population de la ZIC, mais 23,1% de la population française métropolitaine.

Structure de la population par CSP – 2020

	Agric	Artis Comm (1)	Cadres Sup (2)	Prof Interm (3)	Empl	Ouvr	Retrait	Sans activ 3 ans et +	Total CSP+ (1) + (2) + (3)	Pop totale 3 ans et +
Zone primaire	116	280	576	1 257	950	1 089	2 318	2 115	2 114	8 702
	1,3%	3,2%	6,6%	14,4%	10,9%	12,5%	26,6%	24,3%	24,3%	100,0%
<i>dont commune de Pélussin</i>	45	94	259	528	419	449	1 036	826	881	3 657
	1,2%	2,6%	7,1%	14,4%	11,5%	12,3%	28,3%	22,6%	24,1%	100,0%
Zone secondaire	146	408	861	1 562	1 632	1 491	3 152	3 221	2 831	12 472
	1,2%	3,3%	6,9%	12,5%	13,1%	12,0%	25,3%	25,8%	22,7%	100,0%
Total ZIC de Pélussin	262	688	1 437	2 819	2 582	2 580	5 470	5 337	4 944	21 175
	1,2%	3,3%	6,8%	13,3%	12,2%	12,2%	25,8%	25,2%	23,3%	100,0%
Poids dans la population française métropolitaine 2020 de 3 ans et +	0,6%	3,1%	8,4%	12,2%	13,4%	10,1%	23,1%	29,1%	23,6%	-
Part des entrées cinéma 2018	0,6%	3,4%	12,4%	16,4%	8,0%	4,1%	26,2%	28,9%	32,2%	-
Part des entrées cinéma 2019	0,3%	2,3%	11,0%	15,4%	8,6%	8,1%	24,3%	30,1%	28,7%	-

© Hexacom 2023 d'après Insee et CNC-Vertigo

[Voir graphique page suivante.](#)

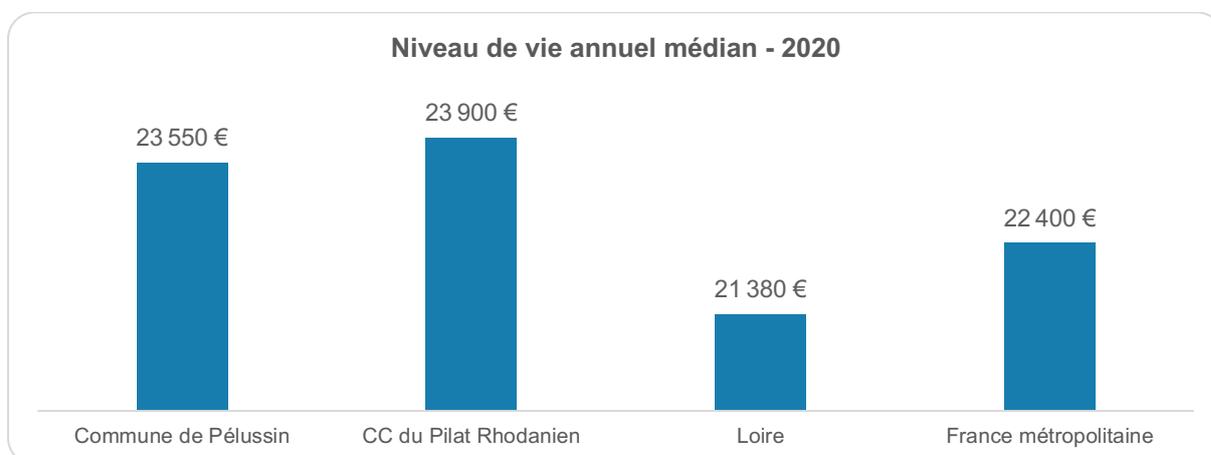


© Hexacom 2023 d'après Insee

1.4 Niveau de vie

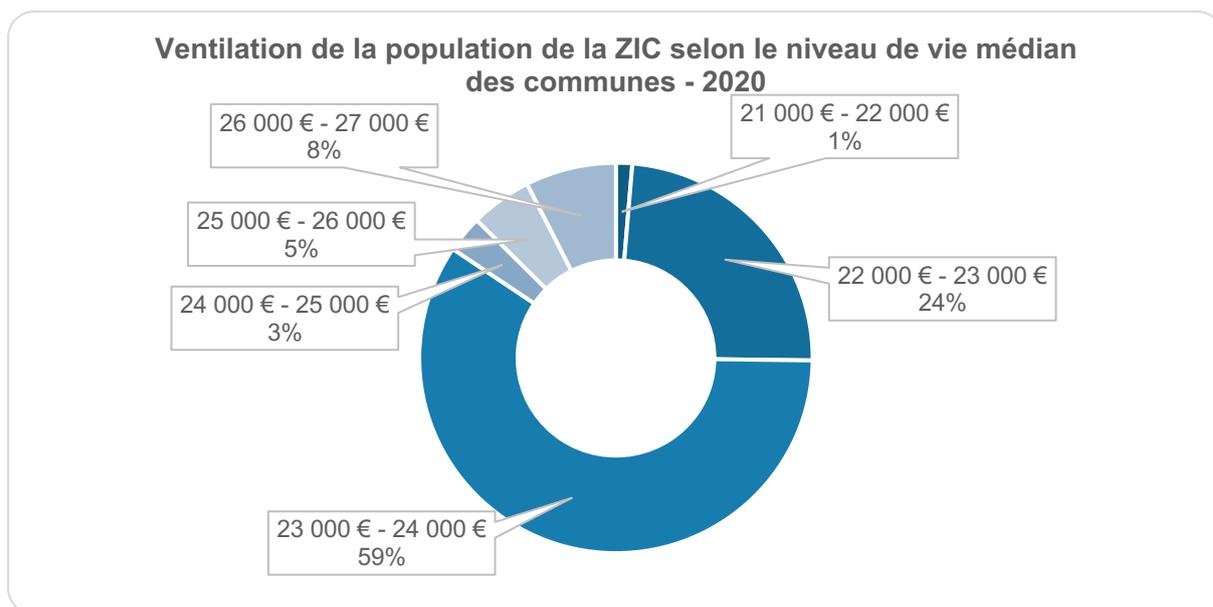
Indicateur du pouvoir d'achat, le **niveau de vie médian** des personnes vivant dans un ménage de **France métropolitaine** s'élevait à **22 400 €** en 2020 selon l'Insee, ce qui représente environ 1 900 € par mois. Ce montant partage les ménages hexagonaux en deux parties égales : la première moitié possède un niveau de vie inférieur et la seconde un niveau de vie supérieur.

Le département de la Loire affiche un niveau de vie annuel médian de 21 400 €, inférieur de 1 000 € à la moyenne nationale. Néanmoins, la Communauté de communes du Pilat Rhodanien constitue un **territoire plutôt aisé** : le niveau de vie médian de cette intercommunalité s'élève à **23 900 € par an**, et se situe donc au-dessus de la moyenne nationale.



© Hexacom 2023 d'après Insee

Ce constat se vérifie également à l'échelle la ZIC. En effet, 17 des 18 communes du territoire, représentant 99% de la population totale, enregistrent un **niveau de vie médian conforme ou supérieur à la moyenne nationale**. Le niveau de vie est en effet compris entre 21 000 € et 25 000 € par an, et atteint même 26 000 € à La Chapelle-Villars (500 habitants) et Saint-Michel-sur-Rhône (900 habitants). Pélussin enregistre un niveau de vie médian de 23 600 € par an.



© Hexacom 2023 d'après Insee

1.5 Conclusion sur la ZIC : des caractéristiques sociodémographiques favorables à une forte fréquentation

La ZIC de Pélussin présente des caractéristiques sociodémographiques **plutôt favorables** au regard des critères de la fréquentation cinématographique :

- Un territoire rural de **18 communes et 22 000 habitants**, dans lequel Pélussin constitue la deuxième commune la plus peuplée avec 3 800 habitants (soit 17% de la population totale), juste derrière Condrieu (3 900 habitants) en zone secondaire ;
- Une croissance démographique de **+5,2%** sur la dernière décennie 2010-2020, légèrement **plus soutenue que la moyenne nationale** (+4,0%) ;
- Une proportion de **moins de 15 ans, de CSP+ et de retraités** (trois des catégories identifiées comme étant des "moteurs" de la fréquentation cinématographique) **conforme voire supérieure à la moyenne nationale**, mais une part de 15-24 ans légèrement en-dessous de cette dernière ;
- Une population **plus aisée que la moyenne nationale** : un niveau de vie médian conforme ou supérieur à la moyenne nationale (c'est-à-dire à 22 000 € par an) pour 17 communes représentant 99% de la population.

2. L'offre cinématographique dans et autour de la ZIC

2.1 Équipements et résultats de fréquentation

L'offre cinématographique de la ZIC est représentée par le **CINÉPILAT de Pélussin**, qui constitue donc l'unique établissement du territoire. Le CINÉPILAT est un cinéma mono-écran qui a ouvert ses portes en 2006, et qui est exploité directement par la Communauté de communes du Pilat Rhodanien. Classé Art et Essai avec les labels *Jeune Public* et *Patrimoine et Répertoire*, il a enregistré 22 000 entrées en 2022 sur une moyenne de 14 séances hebdomadaires.

L'environnement cinématographique autour de la ZIC s'avère assez **concurrentiel**, toutefois les **cinq établissements attractifs** (actuels et à venir) se situent relativement loin, à **25-40 minutes de trajet** en voiture du CINÉPILAT : il s'agit principalement du futur GRAND REX de **Péage-de-Roussillon** (5 salles) qui prendra la suite du REX (3 salles) à l'est et du complexe LES NACELLES d'**Annonay** (4 salles) au sud, faisant l'objet d'un projet de transfert-extension à 7 salles, mais aussi, dans une moindre mesure, du multiplexe L'AMPHI de **Vienne** (8 salles) au nord-est, du tout nouveau MÉGARAMA de **Givors** (7 salles) au nord, et enfin, du VÉO GRAND LUMIÈRE de **Saint-Chamond** (6 salles) au nord-ouest.

Un cinéma de proximité de 2 écrans vient compléter l'offre cinématographique autour de la ZIC, à **Rive-de-Gier**. Celui-ci a engagé un projet de rénovation et d'adjonction d'une salle supplémentaire.

Avec un seul établissement (le CINÉPILAT), la ZIC de Pélussin se caractérise par une densité de 0,5 écran et 75 places pour 10 000 habitants. Le niveau d'équipement est nettement moins important que les moyennes départementale et nationale en termes d'écrans (1,0 écran pour 10 000 habitants) et de places (196 places pour 10 000 habitants dans le département de la Loire et 178 en France métropolitaine).

L'indice de fréquentation s'élève à 1,0 entrée par habitant dans la ZIC de Pélussin en 2022 et 1,2 en 2019 ; il est moitié moins important que les moyennes départementale (2,1 en 2022 et 3,0 en 2019) et nationale (2,3 en 2022 et 3,3 en 2019), ce qui confirme une desserte cinématographique insuffisante du territoire.

Dans ce contexte, le développement de l'offre cinématographique de proximité à Pélussin apparaît de nature à répondre à une demande mal satisfaite sur le territoire.

Voir tableau de synthèse de l'offre cinématographique dans et autour de la ZIC page suivante

Synthèse de l'offre cinématographique dans et autour de la ZIC de Pélussin

Commune	Tps d'accès au site du projet (*)	Enseigne	Écrans	Places	Entrées 2019	Entrées 2022	Évol 19-22	Taux de remplissage	Prix moyen	Séances / sem / salle	Films	Part séances AE	Classement AE et labels
Établissement de la zone primaire													
Pélussin	—	CINÉPILAT	1	164	26 500	21 000	-20,8%	19,3%	4,90 €	14	217	44,1%	JP et PR
Total ZIC	—	—	1	164	26 500	21 000	-20,8%	—	—	—	—	—	—
Autres établissements autour de la ZIC													
Le Péage-de-Roussillon	24 mn	REX	3	360	69 400	47 400	-31,7%	14,8%	5,20 €	17	199	15,1%	classé
Annonay	35 mn	LES NACELLES	4	525	95 800	71 400	-25,5%	13,7%	5,90 €	19	316	20,5%	classé
Vienne	35 mn	AMPHI	8	1 437	365 900	254 100	-30,6%	12,6%	6,70 €	26	307	20,9%	classé
Givors	35 mn	MÉGARAMA (ouverture nov 23)	7	1 181	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Rive-de-Gier	35 mn	CINÉ CHAPLIN	2	363	58 000	41 600	-28,3%	7,9%	3,90 €	28	343	36,7%	JP et PR
Saint-Chamond	40 mn	VÉO GRAND-LUMIÈRE	6	950	208 600	158 900	-23,8%	11,8%	5,90 €	27	378	22,3%	JP et PR

© Hexacom 2023 d'après CNC et Google Maps

(*) Le temps de trajet en voiture jusqu'au site du projet est calculé grâce à Google Maps pour un samedi à 20h

2.1.1 Le CINÉPILAT de Pélussin, unique cinéma de la ZIC

Établissement **mono-écran** créé en 2006 et exploité directement par la **Communauté de communes du Pilat Rhodanien**, le CINÉPILAT est situé au sein d'un bâtiment qui accueille également la **médiathèque communautaire LE SHED**.

La façade du CINÉPILAT (niveau bas – entrée côté cinéma)



Source : Hexacom

Le hall d'entrée du CINÉPILAT (niveau bas) avec l'escalier montant à la médiathèque à gauche



Source : Hexacom

Le coin convivialité, situé dans le hall d'entrée du CINÉPILAT (niveau bas)



Source : Hexacom

La façade du CINÉPILAT (niveau haut – entrée côté médiathèque)



Source : Hexacom

De facture moderne, la salle du CINÉPILAT est dotée de **164 places**. Elle est équipée d'un écran de 10 mètres de base et du système Dolby Digital 5.1.

La salle du CINÉPILAT



Source : Hexacom

Le fonctionnement du CINÉPILAT est assuré grâce à une équipe de **deux salariées** (une directrice et une médiatrice culturelle représentant 1,8 ETP), appuyée d'une **trentaine de bénévoles** qui œuvrent à l'accueil, à la billetterie et en projection.

Un **comité de programmation** composé d'élus du territoire et de bénévoles statue sur la programmation et les orientations éditoriales de la salle. La programmation est réalisée par le biais de l'entente VÉO. L'établissement programme en moyenne 4 films par semaine (220 films par an) sur **14 séances**, tous les jours sauf le mardi, 49 semaines par an (fermeture quatre semaines durant la période estivale).

Avec 44% de ses séances dédiées aux films recommandés Art et Essai, et une politique d'animation et d'accompagnement des films et des publics très étoffée (ciné-échanges, ciné-goûters, tournois de jeu vidéo, soirées spéciales pour les jeunes organisée par le collectif des jeunes ambassadeurs « CinéPampilles », etc.), le CINÉPILAT est **classé Art et Essai avec les labels Jeune Public et Patrimoine et Répertoire**. Son implantation dans le même bâtiment que la médiathèque LE SHED facilite l'organisation d'animations communes.

La fréquentation du CINÉPILAT a atteint **21 000 entrées en 2022**, une fréquentation en recul de **-21%** par rapport à 2019 (27 000 entrées), moins marqué que la moyenne nationale (-29%).

Caractéristiques et chiffres clés du CINÉPILAT de Pélussin

Présentation générale	
Enseigne	CINÉPILAT
Capacité	1 salle / 164 places
Précisions sur l'équipement	Écran de 10 mètres de base, son Dolby 5.1. Médiathèque communautaire dans le même bâtiment
Type d'établissement	Cinéma de proximité
Exploitant et mode de gestion	CC du Pilat Rhodanien
Propriétaire du bâtiment	CC du Pilat Rhodanien
Localisation	
Commune (population)	Pélussin (3726 habitants)
Unité urbaine (population)	Pélussin (8199 habitants)
Département, région	Loire, Auvergne / Rhône-Alpes
Situation du cinéma dans la commune	Centre-ville
Fonctionnement	
Semaines d'activité 2022	49
Séances 2022	664
Séances hebdomadaires par salle 2022	14
Programmation	
Mode de programmation	Programmation confiée à l'entente VÉO
Films 2022	217
Nombre de sorties nationales 2022	0
Classement Art et Essai 2022	JP et PR
Part de films Art et Essai 2022	54%
Part de séances Art et Essai 2022	44%
Part d'entrées Art et Essai 2022	38%
Fréquentation	
Entrées 2019	26 546
Entrées 2022	21 032
Évolution entre les 2 années	-20,8%
Indicateurs de performance	
Entrées moyennes par écran arrondies 2022	21 032
Entrées moyennes par fauteuil 2022	128
Entrées moyennes par séance 2022	32
Taux de remplissage 2022	19,3%
Indice de fréquentation dans l'unité urbaine	2,6
Indicateurs économiques	
Prix moyen arrondi 2022	4,90 €
Principaux tarifs	Tarif plein : 6,80 € Tarif réduit : 5,70 € Tarifs abonné : 5,30 € / 5,50 €

Source : Hexacom d'après CNC et mediathequeleshed.fr

2.1.2 Autour de la ZIC : plusieurs complexes attractifs situés à 25-40 minutes...

Le REX du Péage-de-Roussillon, à 24 minutes à l'est

Véritable institution péageoise, le REX, grâce à un fort soutien populaire (notamment l'association *Le Rex demain*), a été repris par la Ville après l'annonce du départ à la retraite de son exploitant M. Jacques Bernard. L'exploitation a alors été confiée à l'URFOL (Union régionale des fédérations œuvres laïques) en 2010, dans le cadre d'un bail emphytéotique. Dans ce cadre, l'URFOL est propriétaire du fonds de commerce. Classé Art et Essai avec une programmation plutôt généraliste (15% de séances de films recommandés), cet établissement de **3 salles** a enregistré **47 000 entrées** en 2022. Il propose des tarifs plein et réduit plus élevés que ceux du CINÉPILAT (0,40 € à 0,50 € plus chers), néanmoins son tarif réduit est plus avantageux de 0,10 €.

Un projet de **transfert-extension** du REX sur un site en centre-ville, dans une configuration de **5 salles** et 752 places, a été **autorisé par la CDACi de l'Isère le 23/06/2022**, après une première autorisation obtenue en 2016, devenue caduque. Cette opération correspond donc à la création nette de 2 salles et 392 places, pour un potentiel d'entrées évalué par Hexacom autour de 124 000 entrées annuelles. Le futur complexe, qui portera l'enseigne LE GRAND REX, sera installé dans une ancienne cave coopérative en centre-ville, à 26 minutes du CINÉPILAT, et bénéficiera du parking de la gare SNCF toute proche. Son ouverture est prévue pour le premier semestre de l'année 2024.

La façade du futur GRAND REX



Source : Box Office Pro

Caractéristiques et chiffres clés du REX du Péage-de-Roussillon

Présentation générale	
Enseigne	REX
Capacité	3 salles / 360 places
Précisions sur l'équipement	-
Type d'établissement	Cinéma de proximité
Exploitant et mode de gestion	URFOL (bail emphytéotique)
Propriétaire du bâtiment	Ville du Péage-de-Roussillon
Localisation	
Commune (population)	Le Péage-de-Roussillon (6444 habitants)
Unité urbaine (population)	Vienne (96736 habitants)
Département, région	Isère, Auvergne / Rhône-Alpes
Situation du cinéma dans la commune	Centre-ville
Fonctionnement	
Semaines d'activité 2022	51
Séances 2022	2 676
Séances hebdomadaires par salle 2022	17
Programmation	
Mode de programmation	Indépendante
Films 2022	199
Nombre de sorties nationales 2022	41
Classement Art et Essai 2022	classé
Part de films Art et Essai 2022	39%
Part de séances Art et Essai 2022	15%
Part d'entrées Art et Essai 2022	15%
Fréquentation	
Entrées 2019	69 387
Entrées 2022	47 371
Évolution entre les 2 années	-31,7%
Indicateurs de performance	
Entrées moyennes par écran arrondies 2022	15 790
Entrées moyennes par fauteuil 2022	132
Entrées moyennes par séance 2022	18
Taux de remplissage 2022	14,8%
Indice de fréquentation dans l'unité urbaine	n.r.
Indicateurs économiques	
Prix moyen arrondi 2022	5,20 €
Principaux tarifs	Tarif plein : 7,20 € Tarif réduit : 6,20 € Tarif abonné : 5,20 €

Source : Hexacom d'après CNC et rex-peage.fr

Le complexe LES NACELLES d'Annonay, à 35 minutes au sud

Complexe traditionnel de **4 salles**, le cinéma LES NACELLES est situé en centre-ville d'Annonay, au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation. Auparavant exploité par une société privée indépendante, il a été racheté par le circuit GECl à la fin de l'année 2021.

La façade du cinéma LES NACELLES



Source : Le Dauphiné Libéré

L'établissement enregistré avant la crise sanitaire entre **90 000 et 100 000 entrées annuelles**. En 2022, sa fréquentation a atteint 70 000 entrées (-26% par rapport à 2019).

Représentant 21% des séances, la programmation Art et Essai est réalisée par la MJC d'Annonay, laquelle organise par ailleurs le **Festival du Premier Film d'Annonay** qui accueille près de **20 000 spectateurs par an**.

Cet établissement fait l'objet d'un projet de transfert-extension au travers de la **création d'un miniplexe de 7 salles et 1 161 places** en lieu et place de l'ancienne Maison des Jeunes et de la Culture, sur les rives de Faya, à 35 minutes de Pélussin. Ce projet, qui correspond donc à la **création nette de 3 salles** et 636 places, a été **autorisé par la CDACi de l'Ardèche le 28/09/2018**. Toutefois, dans un article du Dauphiné Libéré en date de juillet 2023⁶, la directrice du cinéma actuel annonçait qu'un "**projet de moins grande envergure**" était à l'étude.

⁶ <https://www.ledauphine.com/culture-loisirs/2023/07/20/ou-en-est-le-projet-de-nouveau-multiplexe-cinema>

Caractéristiques et chiffres clés du cinéma LES NACELLES d'Annonay

Présentation générale	
Enseigne	LES NACELLES
Capacité	4 salles / 525 places
Précisions sur l'équipement	-
Type d'établissement	Complexe traditionnel
Exploitant et mode de gestion	GECI
Propriétaire du bâtiment	GECI
Localisation	
Commune (population)	Annonay (16359 habitants)
Unité urbaine (population)	Annonay (27167 habitants)
Département, région	Ardèche, Auvergne / Rhône-Alpes
Situation du cinéma dans la commune	Centre-ville
Fonctionnement	
Semaines d'activité 2022	53
Séances 2022	3 956
Séances hebdomadaires par salle 2022	19
Programmation	
Mode de programmation	Programmation confiée au circuit GPCI
Films 2022	316
Nombre de sorties nationales 2022	97
Classement Art et Essai 2022	classé
Part de films Art et Essai 2022	55%
Part de séances Art et Essai 2022	20%
Part d'entrées Art et Essai 2022	25%
Fréquentation	
Entrées 2019	95 817
Entrées 2022	71 382
Évolution entre les 2 années	-25,5%
Indicateurs de performance	
Entrées moyennes par écran arrondies 2022	17 846
Entrées moyennes par fauteuil 2022	136
Entrées moyennes par séance 2022	18
Taux de remplissage 2022	13,7%
Indice de fréquentation dans l'unité urbaine	2,6
Indicateurs économiques	
Prix moyen arrondi 2022	5,90 €
Principaux tarifs	Tarif plein : 8,20 € Tarif réduit : 7,00 € Tarif abonné : 6,20 € / 6,50 €

Source : Hexacom d'après CNC et cinelesnacelles.fr

L'AMPHI de Vienne, à 35 minutes au nord-est

Créé en 2000, et entièrement rénové en 2019, l'AMPHI de Vienne est un **multiplexe de 8 salles** qui rayonne sur une large zone, et notamment sur le nord-est de la ZIC de Pélussin. Situé au sud du centre-ville de Vienne, il dispose d'un parking privé gratuit. Sa fréquentation s'est portée à **254 000 entrées** en 2022 (-31% par rapport à 2019).

L'établissement propose une programmation de type généraliste « grand public » (21% de séances de films Art et Essai). Il bénéficie du travail de l'association CinéClap qui programme 4 films Art et Essai par mois dans des thèmes différents.

La façade du cinéma L'AMPHI



Source : parc-attraction.tel

Un **projet d'adjonction de 3 salles et 356 places supplémentaires** avait été lancé au début de l'année 2020, après avoir été autorisé par la CDACi de l'Isère en mai 2016. Ce projet a néanmoins été stoppé net par la crise sanitaire, et par des difficultés d'ordre technique.

Caractéristiques et chiffres clés du cinéma L'AMPHI de Vienne

Présentation générale	
Enseigne	AMPHI
Capacité	8 salles / 1437 places
Précisions sur l'équipement	-
Type d'établissement	Multiplexe
Exploitant et mode de gestion	SARL CINEMA LE PARIS
Propriétaire du bâtiment	SARL CINEMA LE PARIS
Localisation	
Commune (population)	Vienne (30059 habitants)
Unité urbaine (population)	Vienne (96736 habitants)
Département, région	Isère, Auvergne / Rhône-Alpes
Situation du cinéma dans la commune	Excentré, au sud du centre-ville
Fonctionnement	
Semaines d'activité 2022	53
Séances 2022	11 214
Séances hebdomadaires par salle 2022	26
Programmation	
Mode de programmation	Non précisé
Films 2022	307
Nombre de sorties nationales 2022	161
Classement Art et Essai 2022	classé
Part de films Art et Essai 2022	46%
Part de séances Art et Essai 2022	21%
Part d'entrées Art et Essai 2022	13%
Fréquentation	
Entrées 2019	365 860
Entrées 2022	254 143
Évolution entre les 2 années	-30,5%
Indicateurs de performance	
Entrées moyennes par écran arrondies 2022	31 768
Entrées moyennes par fauteuil 2022	177
Entrées moyennes par séance 2022	23
Taux de remplissage 2022	12,6%
Indice de fréquentation dans l'unité urbaine	2,6
Indicateurs économiques	
Prix moyen arrondi 2022	6,70 €
Principaux tarifs	Tarif plein : 8,90 € Tarif réduit : 7,70 € Tarifs abonné : 6,70 € / 7,20 €

Source : Hexacom d'après CNC et amphi-vienne.fr

Le MÉGARAMA de Givors, à 35 minutes au nord

Le miniplexe MÉGARAMA de Givors a ouvert ses portes le **22/11/2023**. Cet établissement est doté de **7 salles** et 1 181 places, dont trois salles dotées de technologies particulières au niveau de l'image et du son : une salle IMAX, une autre équipée de la technologie de restitution sonore THX créée par Georges Lucas, et enfin une troisième salle de cinéma "dynamique" de type « 4D E-Motion » qui s'apparente à la 4DX (fauteuils qui bougent, diffusion d'odeurs, etc.). En outre, l'établissement comprend **une salle « jeune public » destinée aux établissements scolaires et aux associations**. Un restaurant et un parking d'environ 200 places viennent compléter l'offre.

La façade du nouveau MÉGARAMA



Source : mesinfos.fr

Le VÉO GRAND-LUMIÈRE de Saint-Chamond, à 40 minutes au nord-ouest

Le « miniplexe » VÉO GRAND-LUMIÈRE de Saint-Chamond est un complexe de nouvelle génération doté de **6 salles**. Ouvert en 2018, il vient remplacer les deux salles de l'ancien CINÉ LUMIÈRE, qui étaient gérées par l'URFOL (Union Régionale des Fédérations Œuvres Laïques), associée au nouveau projet.

L'établissement est installé dans une ancienne halle industrielle transformée en centre de loisirs et commerces, trait d'union entre le centre-ville et la zone industrielle. Voisin d'un supermarché, d'une salle de sport et de restaurants, il bénéficie d'un parking gratuit.

Le VÉO GRAND-LUMIÈRE a enregistré **159 000 entrées en 2022** contre 209 000 en 2019, soit un recul de -24% de sa fréquentation sur la période.

Caractéristiques et chiffres clés du VÉO GRAND-LUMIÈRE de Saint-Chamond

Présentation générale	
Enseigne	VÉO GRAND-LUMIÈRE
Capacité	6 salles / 950 places
Précisions sur l'équipement	-
Type d'établissement	Miniplexe
Exploitant et mode de gestion	VEO URFOL SAINT-CHAMOND
Propriétaire du bâtiment	VEO URFOL SAINT-CHAMOND
Localisation	
Commune (population)	Saint-Chamond (35309 habitants)
Unité urbaine (population)	Saint-Étienne (375389 habitants)
Département, région	Loire, Auvergne / Rhône-Alpes
Situation du cinéma dans la commune	Excentré, au sud du centre-ville
Fonctionnement	
Semaines d'activité 2022	53
Séances 2022	8 478
Séances hebdomadaires par salle 2022	27
Programmation	
Mode de programmation	Programmation confiée à l'entente VÉO
Films 2022	378
Nombre de sorties nationales 2022	150
Classement Art et Essai 2022	JP et PR
Part de films Art et Essai 2022	48%
Part de séances Art et Essai 2022	22%
Part d'entrées Art et Essai 2022	13%
Fréquentation	
Entrées 2019	208 633
Entrées 2022	158 880
Évolution entre les 2 années	-23,8%
Indicateurs de performance	
Entrées moyennes par écran arrondies 2022	26 480
Entrées moyennes par fauteuil 2022	167
Entrées moyennes par séance 2022	19
Taux de remplissage 2022	11,8%
Indice de fréquentation dans l'unité urbaine	n.r.
Indicateurs économiques	
Prix moyen arrondi 2022	5,90 €
Principaux tarifs	Tarif plein : 9,90 € Tarif réduit : 7,30 € Tarifs abonné : 6,50 €

Source : Hexacom d'après CNC et veocinemas.fr

2.1.3 ... et un cinéma de proximité à Rive-de-Gier, à 35 minutes

Doté de **2 salles** de facture ancienne, le CINÉ CHAPLIN de Rive-de-Gier est un établissement de centre-ville exploité en régie municipale. Très performant, cet établissement a enregistré **42 000 entrées** en 2022 (-28% par rapport à 2019). Il fait l'objet d'un **projet de rénovation et d'adjonction d'une salle supplémentaire** d'une centaine de places sur son site actuel.

Caractéristiques et chiffres clés du CINÉ CHAPLIN de Rive-de-Gier

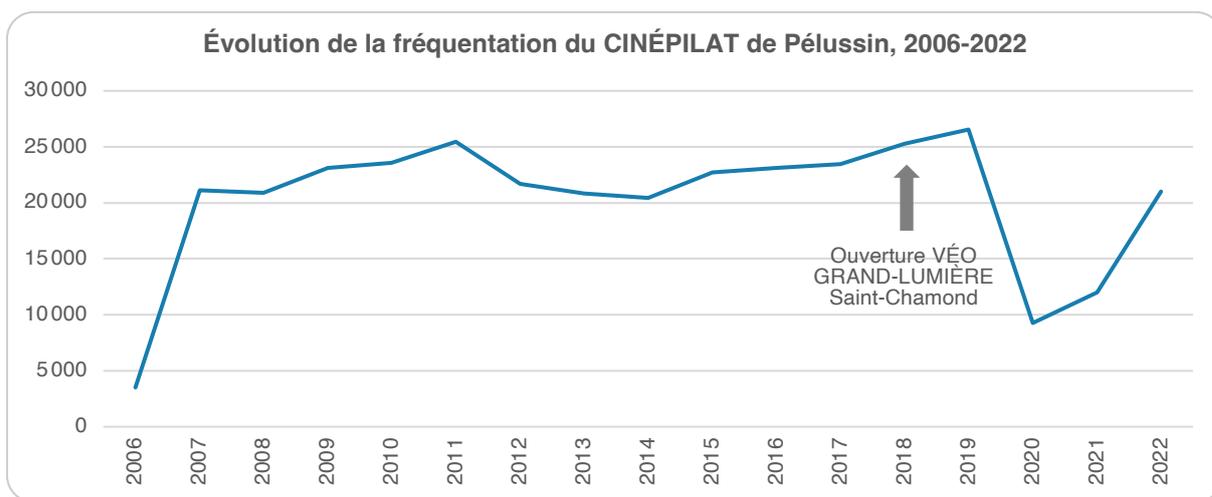
Présentation générale	
Enseigne	CINÉ CHAPLIN
Capacité	2 salles / 384 places
Précisions sur l'équipement	265 + 98 places
Type d'établissement	Cinéma de proximité
Exploitant et mode de gestion	Régie municipale
Propriétaire du bâtiment	Ville de Rive-de-Gier
Localisation	
Commune (population)	Rive-de-Gier (15086 habitants)
Unité urbaine (population)	Saint-Étienne (375389 habitants)
Département, région	Loire, Auvergne / Rhône-Alpes
Situation du cinéma dans la commune	En centre-ville
Fonctionnement	
Semaines d'activité 2022	53
Séances 2022	2 919
Séances hebdomadaires par salle 2022	28
Programmation	
Mode de programmation	Indépendante
Films 2022	343
Nombre de sorties nationales 2022	39
Classement Art et Essai 2022	JP et PR
Part de films Art et Essai 2022	59%
Part de séances Art et Essai 2022	37%
Part d'entrées Art et Essai 2022	39%
Fréquentation	
Entrées 2019	58 019
Entrées 2022	41 593
Évolution entre les 2 années	-28,3%
Indicateurs de performance	
Entrées moyennes par écran arrondies 2022	20 797
Entrées moyennes par fauteuil 2022	108
Entrées moyennes par séance 2022	14
Taux de remplissage 2022	7,4%
Indice de fréquentation dans l'unité urbaine	n.r.
Indicateurs économiques	
Prix moyen arrondi 2022	3,90 €
Principaux tarifs	Tarif plein : 6,50 € Tarif réduit : 6,00 € Tarifs abonné : 4,80 € / 5,00 €

Source : Hexacom d'après CNC et cinema.rivedegier.fr

2.2 Évolution de la fréquentation depuis 25 ans

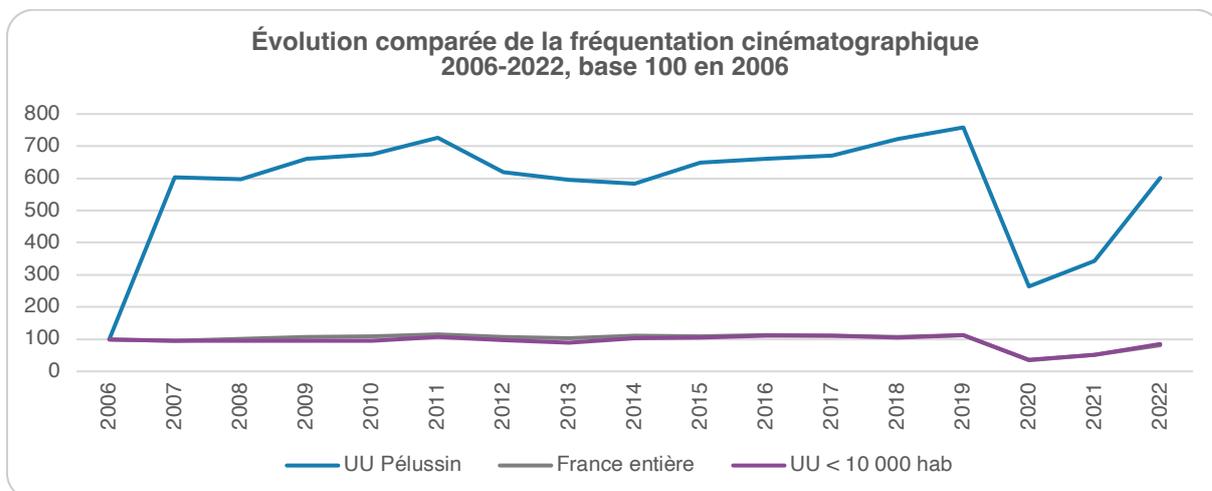
Depuis son ouverture en 2006, et hors années exceptionnelles 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire, la fréquentation du CINÉPILAT a évolué **entre 20 000 et 25 000 entrées annuelles**, et a même atteint la barre des 27 000 entrées durant la très belle année 2019.

On note par ailleurs que le cinéma **n'a pas été impacté** de manière significative par **l'ouverture du VÉO GRAND-LUMIÈRE de Saint-Chamond en 2018**.



© Hexacom 2023 d'après CNC et exploitants

Sur l'ensemble de la période considérée, en-dehors de la forte croissance enregistrée en 2007, première année pleine d'exploitation du CINÉPILAT, l'évolution de la fréquentation cinématographique de Pélussin ne révèle pas de **décalage majeur avec la moyenne des unités urbaines de moins de 10 000 habitants** et la moyenne nationale.



© Hexacom 2023 d'après CNC et exploitants

3. Analyse comparative de la situation cinématographique d'unités urbaines de même profil

3.1 Présentation de l'échantillon

Pour analyser la situation cinématographique de Pélussin et la mettre en perspective avec celles de territoires comparables, il a été fait le choix de construire un échantillon d'unités urbaines présentant les caractéristiques suivantes :

- une population de **7 000 à 10 000 habitants** (l'unité urbaine de Pélussin comptant 8 200 habitants) ;
- la présence d'un **cinéma de proximité modernisé ou de nouvelle génération de 2 à 3 écrans**.

13 unités urbaines répondent à ces critères : Hirson (02), Château-Arnoux-Saint-Auban (04), Embrun (05), Givet (08), Loudéac (22), Nogent-le-Rotrou (28), L'Isle-Jourdain (32), Yssingeaux (43), Machecoul-Saint-Même (44), Coutances (50), Évron (53), UGINE (73) et Bourg-Saint-Maurice (73).

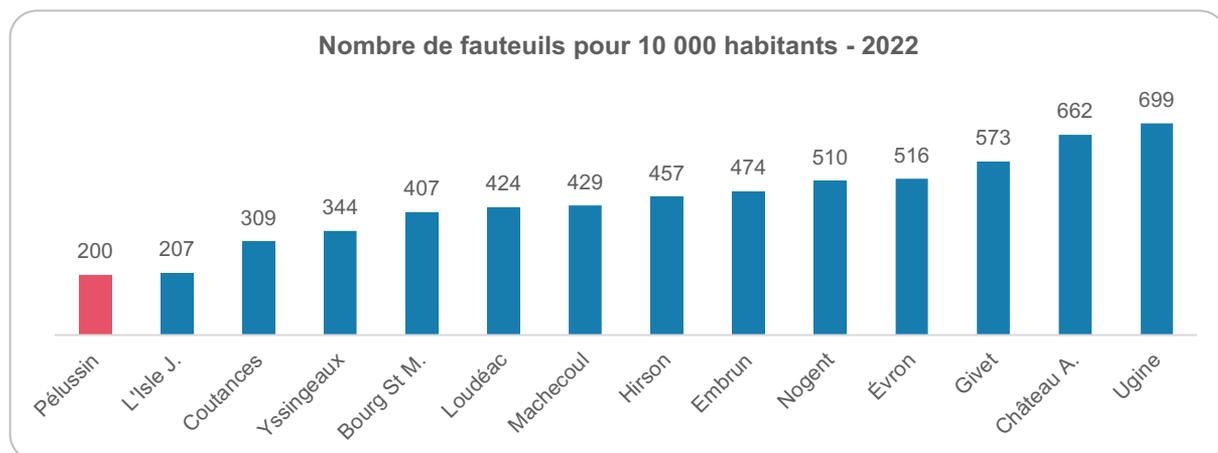
3.2 Indicateurs d'équipement

Définition : La **densité en fauteuils par tranche de 10 000 habitants** est un indicateur qui permet de **classer les unités urbaines en fonction de leur niveau d'équipement**. L'objectif est de ramener le nombre de fauteuils de l'équipement cinématographique d'un territoire à son nombre d'habitants. La simple division d'un nombre de fauteuils par un nombre d'habitants conduirait à manipuler des nombres décimaux avec 3 chiffres après la virgule, ce qui aurait pour effet de complexifier le raisonnement. C'est pourquoi, nous avons pris le parti de ramener artificiellement la population à 10 000 habitants. La formule utilisée pour calculer cet indicateur est donc la suivante : (nombre de fauteuils du cinéma de l'unité urbaine x 10 000) / nombre d'habitants de l'unité urbaine.

Comme expliqué en introduction de ce chapitre, l'échantillon a été constitué avec des unités urbaines dotées de 2 et 3 écrans. Les cinémas de 2 écrans représentent près des deux-tiers de l'échantillon (8 sur 13).

La capacité moyenne des cinémas est de **395 places**. 69% des établissements (9 sur 13) disposent d'une capacité supérieure à 300 places. La capacité maximale observée est de 615 places, et concerne le cinéma d'UGINE.

La densité d'équipement des unités urbaines est comprise entre 210 et 700 fauteuils pour 10 000 habitants. La moyenne sur l'échantillon est de l'ordre de **460 fauteuils pour 10 000 habitants**. À titre de comparaison, Pélussin enregistre aujourd'hui une densité de l'ordre de 200 fauteuils pour 10 000 habitants et paraît donc sous-équipée au regard de sa population, tout comme L'Isle-Jourdain (210).



Source : Hexacom d'après CNC

En moyenne, les unités urbaines de l'échantillon disposent d'un équipement de 2 salles et 395 places, correspondant à une densité de 460 fauteuils pour 10 000 habitants.

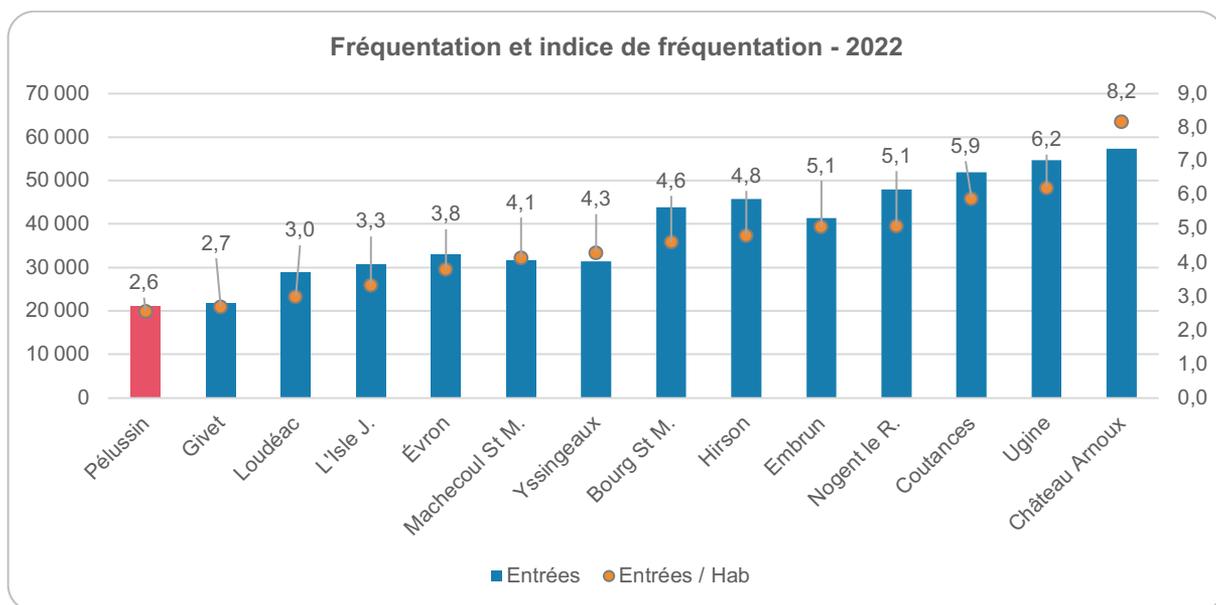
Dotée d'un cinéma mono-écran de 160 places, l'unité urbaine de Pélussin enregistre une densité d'équipement de 200 fauteuils pour 10 000 habitants, et s'avère donc sous-équipée en comparaison de la moyenne de l'échantillon.

3.3 Indicateurs de performance

Définition : L'indice de fréquentation est le rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée. Cet indicateur permet de classer les unités urbaines en fonction de leur performance.

En moyenne, les cinémas enregistrent **40 000 entrées annuelles**, soit un indice de fréquentation de l'ordre de **4,7 entrées par habitant**. Cette performance par rapport à la moyenne nationale (3,3 entrées par habitant) s'explique par la modernité des équipements dont sont pourvues les unités urbaines de l'échantillon, modernité qui constitue un facteur important d'attractivité pour les spectateurs.

Le niveau de fréquentation le moins élevé s'observe à Givet, une unité urbaine dotée d'un cinéma de 2 salles qui enregistre 22 000 entrées, soit 2,7 entrées par habitant. Toutes les autres unités urbaines de l'échantillon enregistrent une fréquentation comprise **entre 30 000 et 60 000 entrées annuelles**, et un indice de fréquentation conforme ou supérieur à la moyenne nationale.



Source : Hexacom d'après CNC

Le **taux de remplissage moyen** à l'échelle de l'ensemble de l'échantillon est de **10%**, contre 13% en moyenne nationale. En fonction de la performance des cinémas, de leur niveau d'activité et de leur capacité globale, le taux de remplissage peut s'avérer très variable (compris entre 7% et 18%). Le cinéma de L'Isle-Jourdain, qui enregistre une fréquentation (31 000 entrées) relativement forte pour sa capacité de seulement 191 places, dispose du taux de remplissage le plus fort (18%). À l'inverse, avec 29 000 entrées pour 409 places, le cinéma de Loudéac enregistre le taux de remplissage le moins élevé (7%).

Avec 2,6 entrées par habitant, Pélussin sous-performe par rapport aux unités urbaines de l'échantillon.

Au regard des performances enregistrées par les unités urbaines de même profil, Pélussin pourrait atteindre un indice de fréquentation de l'ordre de 4 à 6 entrées par habitant avec un équipement moderne et bien dimensionné.

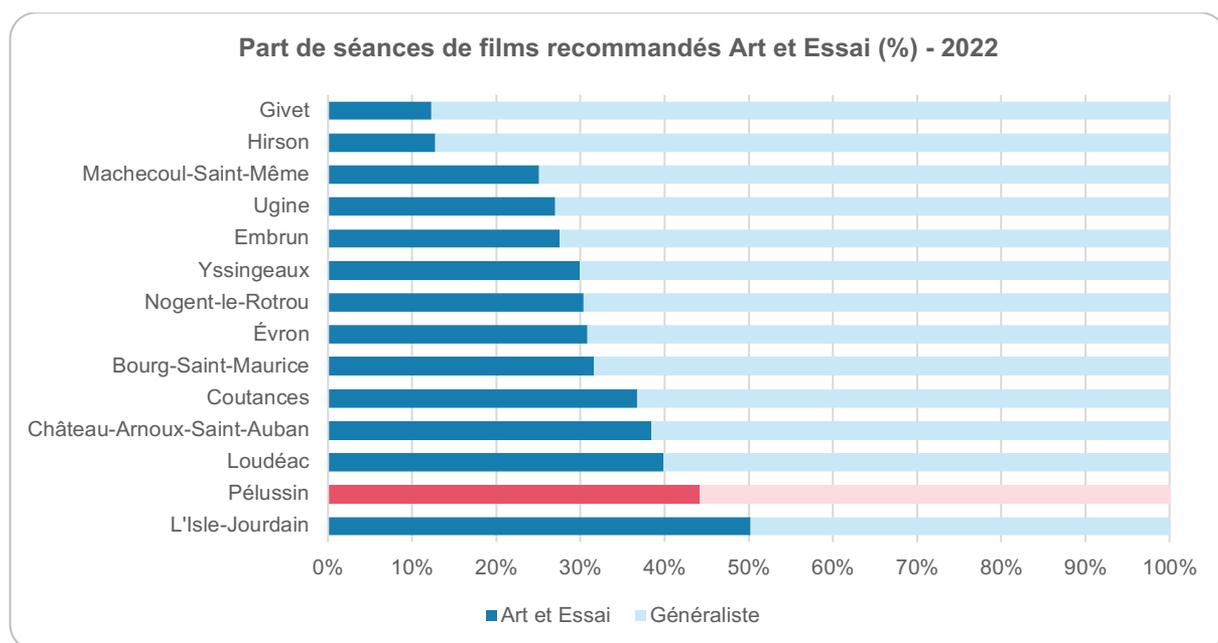
3.4 Indicateurs de programmation

Les établissements diffusent entre 230 et 350 films par an, à l'exception du cinéma de Givet qui dispose d'une offre beaucoup plus réduite de 180 films. La moyenne sur l'ensemble de l'échantillon est de **270 films programmés à l'année**.

En moyenne, **19 séances hebdomadaires par salle** ont lieu dans les cinémas. Quatre cinémas proposent plus de 20 séances hebdomadaires par salle : ce sont les cinémas de Château-Arnoux-Saint-Auban, Coutances, Ugine et Bourg-Saint-Maurice, qui enregistrent les niveaux de fréquentation les plus importants.

La totalité des établissements propose une **programmation mixte généraliste / Art et Essai**, avec une part de séances de films recommandés de l'ordre de **31% en moyenne**. La part de séances de films recommandés ne dépasse pas 40%, sauf pour le cinéma de L'Isle-Jourdain (50%).

Tous les établissements de l'échantillon sont **classés Art et Essai avec a minima le label Jeune Public**, à l'exception de ceux de Hirson, Embrun et Givet qui ne disposent pas de label.



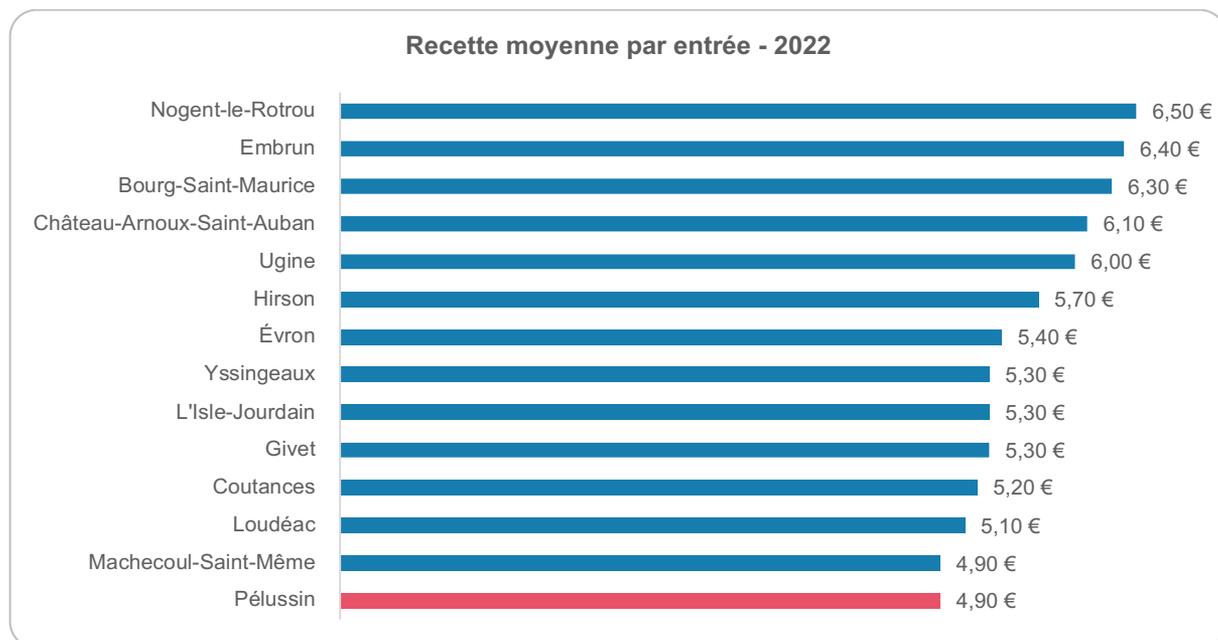
Source : Hexacom d'après CNC

Avec 220 films par an, une moyenne de 14 séances hebdomadaires dont 44% d'entre elles consacrées à l'Art et Essai, la programmation du CINÉPILAT de Pélussin est bien développée, malgré un nombre de séances se situant dans la moyenne basse de l'échantillon.

L'éventuelle extension de l'équipement pourrait permettre d'améliorer l'offre de films, ainsi que l'exposition des œuvres, en proposant deux fois plus de séances.

3.5 Prix moyen

La recette moyenne par entrée, ou prix moyen, se situe **entre 4,90 € et 6,50 €**, avec une moyenne sur l'ensemble de l'échantillon de l'ordre de **5,75 €**.



Source : Hexacom d'après CNC

Avec un prix moyen de 4,90 €, le CINÉPILAT de Pélussin se situe dans la moyenne basse des cinémas de l'échantillon.

Analyse comparative de la situation cinématographique d'unités urbaines de même profil que Pélussin en 2022

Dépt	Unité urbaine (UU)	Pop UU 2020	Enseigne	Salles	Places	Entrées	Séances / sem / salle	Sem	Taux rempl.	Films	Classement AE et labels	Part séances AE	Prix moyen
42	Pélussin	8 199	CINÉPILAT	1	164	21 032	14	49	19,3%	217	JP et PR	44,1%	4,90 €
02	Hirson	9 539	SONHIR	3	436	45 774	20	53	10,0%	286	classé	12,7%	5,70 €
04	Château-Arnoux-Saint-Auban	7 027	CINEMATOGRAPHE SLE CHAPLIN	3	465	57 365	26	53	8,8%	269	JP, PR et RD	38,4%	6,10 €
05	Embrun	8 187	LE ROC	2	388	41 411	19	51	10,9%	233	classé	27,5%	6,40 €
08	Givet	8 109	LE MANEGE	2	465	21 890	13	53	7,0%	176	classé	12,3%	5,30 €
22	Loudéac	9 652	QUAI DES IMAGES	2	409	28 944	20	52	6,7%	345	JP, PR et RD	39,8%	5,10 €
28	Nogent-le-Rotrou	9 433	REX	3	481	47 985	18	53	10,4%	247	JP, PR et RD	30,3%	6,50 €
32	L'Isle-Jourdain	9 227	OLYMPIA	2	191	30 745	17	53	17,9%	351	JP, PR et RD	50,2%	5,30 €
43	Yssingeaux	7 320	CINEMA GRENETTE	2	252	31 491	16	53	15,1%	240	JP	29,9%	5,30 €
44	Machecoul-Saint-Même	7 626	CINÉMACHECOUL	2	327	31 636	11	53	17,1%	231	JP	25,1%	4,90 €
50	Coutances	8 793	LE LONG-COURT	2	272	51 884	22	53	16,7%	292	JP, PR et RD	36,7%	5,20 €
53	Évron	8 667	CINEMA YVES ROBERT	3	447	32 961	18	53	7,5%	324	JP et PR	30,8%	5,40 €
73	Ugine	8 797	CHANTECLER	2	615	54 693	24	53	7,0%	240	JP	26,9%	6,00 €
73	Bourg-Saint-Maurice	9 527	LE COEUR D'OR	3	388	43 879	23	53	9,4%	264	JP	31,7%	6,30 €

Source : Hexacom d'après CNC

4. Le marché potentiel de Pélussin dans le cadre d'un cinéma de proximité de nouvelle génération

Le calcul du marché potentiel de Pélussin, dans le cadre d'un cinéma de proximité de nouvelle génération, est effectué en distinguant les deux segments suivants :

- La **fréquentation commerciale**, qui correspond à la fréquentation réalisée par la population résidant dans la ZIC ;
- La **fréquentation scolaire**, dans le cadre des dispositifs soutenus par l'État (*Maternelle au cinéma, École au cinéma, Collège au cinéma et Lycéens et apprentis au cinéma*).

4.1 La fréquentation commerciale

4.1.1 Méthodologie

L'analyse des données nationales (enquête Vertigo pour l'année n publiée par le CNC en mai de l'année n+1) montre que l'âge est le premier facteur qui permet de différencier les comportements, les catégories socioprofessionnelles (CSP) venant immédiatement derrière, en second facteur (voir chapitre 2.3.1 de la présente étude).

On calculera donc le **potentiel théorique** de la ZIC à partir de la structure par âges, en corrigeant les résultats par les CSP, selon les deux étapes suivantes :

- Première étape : On applique à chaque tranche d'âge (population de la ZIC x poids de la tranche d'âge dans la ZIC) le taux de pénétration et le nombre d'entrées moyen observé au niveau national, affecté d'un coefficient minorateur pour la zone secondaire. On obtient ainsi le potentiel théorique de la zone à partir de la structure par âge.
- Deuxième étape : On pondère le nombre d'entrées en tenant compte de la structure CSP de la zone, en calculant pour chaque CSP un coefficient pondérateur de celle-ci dans la ZIC par rapport au poids de la CSP au niveau national.

Une fois le potentiel d'entrées déterminé sur la zone, on évalue le **potentiel réalisable** d'un établissement de type "cinéma de proximité" :

- En déduisant la part estimée des entrées réalisées dans la ZIC par les autres cinémas dans et, le cas échéant, autour de la zone (aucun cinéma n'est concerné) ;
- En déduisant, si justifié, une fuite d'entrées vers les cinémas et pôles cinématographiques attractifs autour de la zone, en fonction de la distance-temps du site du projet à ces établissements (Péage-de-Roussillon, Annonay et, dans une faible mesure, Givors, Vienne, Saint-Chamond) ;
- En ajoutant des éventuels reports d'entrées des cinémas susceptibles d'être impactés par le CINÉPILAT agrandi (aucun établissement n'est concerné).

4.1.2 La fréquentation potentielle théorique

Le **potentiel théorique** de fréquentation du territoire (*i.e.* le potentiel d'entrées nonobstant l'environnement cinématographique) s'élève à environ **67 000 entrées**. Cette estimation se fonde sur la structure sociodémographique de 2020 et les comportements de fréquentation publiés par le CNC et l'Institut *Vertigo* pour 2019, dernière année d'exploitation « normale » avant la crise sanitaire.

Estimation de la fréquentation potentielle théorique

	Zone secondaire	Zone primaire	ZIC
Population 2020 de la ZIC	12 800	9 000	21 700
Potentiel résidentiel théorique	29 200	38 100	67 300
Indice de fréquentation correspondant	2,2853	4,2553	3,0967
Part dans la zone	43,4%	56,6%	100,0%
Fréquentation potentielle THÉORIQUE	29 200	38 100	67 300

© Hexacom 2023

4.1.3 La fréquentation potentielle résiduelle

Pour évaluer le marché disponible, ou marché résiduel, on déduit **l'évasion vers les cinq pôles attractifs environnants, situés entre 25 et 40 minutes de trajet en voiture du CINÉPILAT** : le futur miniplexe GRAND REX de Péage-de-Roussillon, le futur miniplexe d'Annonay et, dans une moindre mesure, le tout nouveau MÉGARAMA de Givors, l'AMPHI de Vienne et le VÉO GRAND-LUMIÈRE de Saint-Chamond.

Ces cinq pôles cinématographiques exercent et/ou exerceront une influence sur la ZIC de Pélussin, **plus marquée sur la zone secondaire**, et ce en dépit de l'extension du CINÉPILAT. La prise en compte de leur attractivité est fondée sur l'application de **taux de fuite** correspondant au pourcentage de perte qui pourrait être enregistré, d'après les données observées par Hexacom dans des situations similaires :

- **Entre -15% et -20% sur la zone primaire ;**
- **Entre -35% et -45% sur la zone secondaire.**

Ainsi, sur l'ensemble de la ZIC, l'évasion totale est estimée **entre -24% et -29%**, ce qui représente 16 000 à 19 000 entrées à déduire du potentiel théorique calculé précédemment.

4.1.4 La fréquentation potentielle réalisable

La fréquentation réalisable comprend le marché résiduel augmenté des reports d'entrées éventuels des cinémas implantés dans ou proches de la zone de chalandise. Aucun cinéma n'étant susceptible d'être impacté par le développement de l'offre cinématographique de Pélussin, il ne sera pas pris en compte de report d'entrées.

Une synthèse des différentes étapes conduisant au calcul du marché potentiel est présentée ci-après.

Estimation de la fréquentation potentielle réalisable : synthèse des différentes étapes

	Zone secondaire	Zone primaire	ZIC
Population 2020	12 800	9 000	21 700
Fréquentation potentielle THÉORIQUE	29 200	38 100	67 300
Fréquentation des cinémas de la ZIC, à déduire : néant	0	0	0
Fréquentation potentielle avant évasion	29 200	38 100	67 300
Évasion vers pôles attractifs, à déduire			
Taux de fuite	-40% / -35%	-30% / -25%	-34% / -29%
Entrées à déduire	-11 700 / -10 200	-11 400 / -9 500	-19 300 / -15 900
Fréquentation potentielle RÉSIDUELLE	17 500 / 19 000	26 700 / 28 600	44 200 / 47 600
Reports d'entrées, à ajouter : néant	-	-	-
Fréquentation potentielle RÉALISABLE			44 200 / 47 600

© Hexacom 2023

1. Le territoire de la ZIC de Pélussin, qui compte 22 000 habitants, est susceptible de générer **67 000 entrées commerciales**, en tenant compte des pratiques cinématographiques de la population nationale présentant les mêmes caractéristiques d'âge et de CSP que la population de la ZIC.
2. Les **cinq pôles attractifs autour de la ZIC** (Péage-de-Roussillon, Annonay et, plus faiblement, Givors, Vienne et Saint-Chamond) exercent et/ou exerceront une **attractivité sur la ZIC**, et ce en dépit de l'extension du CINÉPILAT. Sur la base de ce que l'on observe ailleurs dans des situations comparables, l'évasion peut être estimée globalement **entre 16 000 et 19 000 entrées**, ce qui représente **29% à 34%** de la fréquentation théorique disponible.
3. *In fine*, la **fréquentation commerciale réalisable** par un cinéma de proximité de nouvelle génération et adapté en nombre de salles et de fauteuils à Pélussin s'élève **entre 44 000 et 48 000 entrées**.

***In fine*, la fréquentation commerciale réalisable par un cinéma de proximité de nouvelle génération et adapté en nombre de salles et de fauteuils à Pélussin, avant prise en compte de l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19, est estimé entre 44 000 et 48 000 entrées annuelles.**



Voir tableaux de calcul détaillés en **annexe 3**

4.1.5 Analyse de l'impact de la crise sanitaire du Covid-19

Selon toute vraisemblance, **l'impact à moyen/long terme de la crise du Covid-19** sur le secteur de l'exploitation cinématographique en France devrait être **beaucoup plus limité que ce que l'on pouvait**

craindre il y a encore quelques mois. Les salles françaises ont en effet engrangé 124,9 millions d'entrées entre janvier et août 2023, soit **seulement -8,9% par rapport à la moyenne 2015-2019** des huit premiers mois (137,1 millions d'entrées).

Après trois années marquées par la pandémie de coronavirus et ses diverses conséquences sanitaires et économiques, la fréquentation hexagonale pourrait donc retrouver **dès cette année** un niveau proche de celui qui était le sien sur la période 2009-2019, **entre 200 et 220 millions d'entrées** annuelles (sauf en 2013 : 193,7 millions).

On peut ainsi raisonnablement considérer que les conséquences - désormais marginales - de la crise sanitaire et économique sur l'offre de films et le comportement des spectateurs - et donc *in fine* sur le volume d'entrées - devraient se traduire dans les **prochaines années par une fréquentation nationale située entre 180 et 220 millions d'entrées** par an avec :

- Une **fourchette basse**, entre **180 et 200 millions** d'entrées (fréquentation nationale inférieure d'environ 10% à son niveau pré-Covid) ;
- Une **fourchette haute**, entre **200 et 220 millions** d'entrées (fréquentation nationale conforme à son niveau pré-Covid).

L'impact à moyen/long terme de la crise sanitaire du Covid-19 sur le marché potentiel commercial de Pélussin devrait représenter un recul de 10% maximum. En appliquant cette décote à notre hypothèse basse, le potentiel commercial est ainsi ramené entre 40 000 et 48 000 entrées annuelles.

4.2 La fréquentation scolaire

Pour évaluer la fréquentation potentielle scolaire, nous prenons comme référence les résultats observés sur les **dispositifs conventionnés** *Maternelle au cinéma*, *École et cinéma* et *Collège au cinéma* dans les zones rurales⁷.

Nous avons tenu compte des **effectifs de l'année scolaire 2021-2022** des établissements de Pélussin, mais également des communes voisines de Malleval, Saint-Pierre-de-Bœuf, Maclas, Saint-Appolinard, Véranne, Chuyer, Chavanay et Condrieu, avec lesquels travaille actuellement le CINÉPILAT. Aucune de ces communes n'est équipée d'un lycée.

⁷ Rappelons que chaque dispositif permet aux élèves des établissements de la commune, qu'ils soient publics ou privés, de **se rendre trois fois dans l'année au cinéma dans le cadre d'un projet pédagogique**. Cependant, dans certains départements, la fréquence peut aller à quatre, cinq, voire six séances dans l'année pour les établissements les plus dynamiques.

Pour chacun des dispositifs conventionnés, les **hypothèses** de taux d'inscription et de taux de présence retenues ont été les suivantes :

- **Maternelle au cinéma**⁸ : **30% à 40%** des effectifs des écoles maternelles sont inscrits et 80% à 85% des élèves inscrits suivent l'ensemble d'un cycle de 3 séances dans l'année ;
- **École et cinéma** : **60% à 70%** des effectifs des écoles élémentaires sont inscrits et 90% à 95% des élèves inscrits suivent l'ensemble d'un cycle de 3 séances dans l'année ;
- **Collège au cinéma** : **10% à 20%** des effectifs des collèges sont inscrits et 95% à 100% des élèves inscrits suivent l'ensemble de cycle de 3 séances dans l'année.

Par ailleurs, les entrées réalisées au travers des dispositifs à l'initiative du cinéma, des établissements scolaires ou de la collectivité locale, appelées "**séances à la demande**", ont été estimées sur la base moyenne de **50%** des entrées scolaires enregistrées sur les dispositifs.

Estimation de la fréquentation potentielle scolaire réalisable

Établissements publics et privés	Effectifs 2021/2022	Taux d'inscrits aux dispositifs	Taux de présence	Entrées réalisables	
Estimations séances "sur dispositifs"					
Écoles maternelles	664	30 - 40 %	80 - 85 %	478	677
Écoles élémentaires	1187	50 - 60 %	90 - 95 %	1 602	2 030
Collèges	1 567	10 - 20 %	95 - 100 %	447	940
Fréquentation scolaire "sur dispositifs"	3 418	—	—	2 527	3 647
Estimation séances "à la demande"					
Taux retenu				50%	50%
Fréquentation déduite				1260	1820
Fréquentation scolaire TOTALE				3 787	5 467

© Hexacom 2023 d'après Éducation Nationale

D'après les indices d'Hexacom, la fréquentation scolaire réalisable par un cinéma de proximité modernisé et adapté en nombre de salles et de fauteuils à Pélussin, sur les dispositifs conventionnés et avec des séances à la demande, s'élève entre 3 800 et 5 500 entrées annuelles.

Sur l'année 2019, le CINÉPILAT a enregistré **3 800 entrées scolaires**, soit **une fréquentation déjà conforme à la borne basse de notre estimation**, ce qui témoigne de l'excellent travail déjà réalisé par l'équipe du cinéma.

⁸ Le dispositif national "Maternelle et cinéma", qui faisait l'objet d'une expérimentation depuis 2015, sera généralisé à partir de la rentrée 2022 à l'ensemble des établissements scolaires.

4.3 Conclusion sur la fréquentation réalisable totale

Estimation de la fréquentation potentielle réalisable totale

	Hypothèse basse	Hypothèse haute	%
Fréquentation potentielle commerciale	39 800	47 600	90%
Fréquentation potentielle scolaire	3 800	5 500	10%
Fréquentation potentielle totale	43 600	53 000	100%

© Hexacom 2023

Le marché potentiel réalisable par un cinéma de proximité modernisé et adapté en nombre de salles et de fauteuils à Pélussin, en tenant compte d'un impact modéré de la crise sanitaire du Covid-19, est estimé entre 44 000 et 53 000 entrées annuelles, dont 10% réalisées sur des séances scolaires.

5. La capacité d'un cinéma à Pélussin

5.1 La jauge idéale pour la pleine réalisation du marché potentiel

Le dimensionnement d'un établissement cinématographique s'obtient en utilisant le taux de remplissage moyen des établissements de même catégorie, sur la base d'un nombre moyen annuel de séances par salle. Pour le calcul de la capacité d'un cinéma à Pélussin, nous avons retenu les modalités de fonctionnement suivantes :

- Une ouverture toute l'année avec 4 semaines de congés pendant l'été, soit **49 "semaines cinéma"** (idem actuellement) ;
- **14 séances hebdomadaires par salle** (idem actuellement) ;
- **Un taux de remplissage de 20%**, conforme à ce qui peut être enregistré au sein de petits complexes modernes et performants. Pour rappel, le taux de remplissage du CINÉ PILAT était de 19% en 2022, mais de 24% en 2019.

Estimation de la capacité « idéale » du cinéma, avec un taux de remplissage de 20%

	Formule	Hypothèse basse	Hypothèse haute	Hypothèse médiane
Fréquentation annuelle	A	44 000	53 000	48 500
Semaines par an	B	49	49	49
Séances hebdomadaires par salle	C	14	14	14
Séances annuelles	BxC	686	686	686
Entrées par séance	A/(BxC)	64	77	71
Taux de remplissage moyen	D	20%	20%	20%
Capacité déduite	(Ax(BxC))/D	321	386	353
Capacité de la 1ère salle		161	161	161
Capacité déduite de la 2ème salle		160	225	192

© Hexacom 2023

En théorie, la jauge idéale pour réaliser un marché évalué entre 44 000 et 53 000 entrées annuelles, en tenant compte du même niveau d'activité qu'aujourd'hui, et d'un taux de remplissage de 20%, est comprise entre 320 et 390 places, ce qui représente donc l'adjonction de 160 à 225 places supplémentaires (médiane : 192 places) par rapport à la jauge de la première salle (qui s'élèvera à 161 places après création des emplacements UFR aujourd'hui manquants).

Estimation de la capacité « idéale » du cinéma, avec un taux de remplissage de 25%

	Formule	Hypothèse basse	Hypothèse haute	Hypothèse médiane
Fréquentation annuelle	A	44 000	53 000	48 500
Semaines par an	B	49	49	49
Séances hebdomadaires par salle	C	14	14	14
Séances annuelles	BxC	686	686	686
Entrées par séance	A/(BxC)	64	77	71
Taux de remplissage moyen	D	25%	25%	25%
Capacité déduite	(Ax(BxC))/D	257	309	283
Capacité de la 1ère salle		161	161	161
Capacité déduite de la 2ème salle		96	148	122

© Hexacom 2023

Toutefois, en tenant compte d'un taux de remplissage de 25% comme en 2019, il serait nécessaire d'ajouter au cinéma actuel une seconde salle de 96 à 148 places (médiane : 122 places).

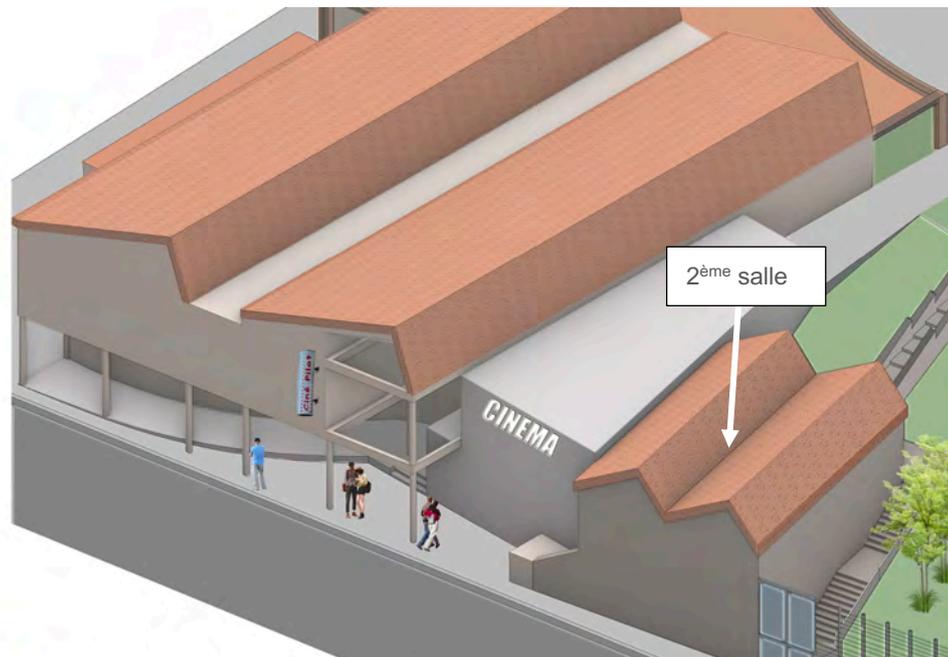
5.2 Impact d'une réduction de la jauge de la seconde salle sur le potentiel de marché réalisable

L'étude de l'ADRC réalisée en février 2023 préconise la création de la seconde salle de cinéma sur le côté droit de l'entrée du CINÉPILAT, en lieu et place de l'escalier qui permet de desservir aujourd'hui le parking situé à l'arrière du bâtiment, au niveau de la médiathèque.

La configuration de cette seconde salle sera régie par la surface disponible et sa pente sera définie par le dénivelé existant, afin de préserver au mieux le terrain naturel. L'ADRC a évalué la capacité de cette seconde salle à **74 places**. Toutefois, en tenant compte d'un niveau de confort plus important, identique à la première salle (fauteuils club et non pas à assises relevables, écarts entre les sièges plus importants, etc.), la capacité se verrait réduite à **63 places**.

[Voir visuel page suivante.](#)

Schéma volumétrique de la seconde salle, et implantation par rapport au bâtiment existant



L'adrc Hypothèse d'extension du cinéma « Cinépilat » à Pélussin
 16, rue d'Ouessant 75015 Paris Tél: 01 56 89 20 30 / etude@adrc-asso.org

Février 2023

Source : ADRC, février 2023

La capacité de la seconde salle serait donc nettement inférieure à la préconisation médiane de l'étude de marché qui, pour rappel, s'élève à 122 places (avec un taux de remplissage de 25%) : **48 places de moins** avec une salle de 74 places, et **59 places de moins** avec une salle de 63 places. Cet écart avec l'estimation de la capacité "idéale" conduit à **évaluer l'impact de la réduction de la jauge** de la seconde salle sur le potentiel de marché réalisable.

Estimation du marché réalisable en tenant compte des contraintes de capacité de la 2^{ème} salle

	Formule	Hypothèse basse	Hypothèse haute	Hypothèse médiane
Fréquentation annuelle	A	38 000	43 000	40 500
Semaines par an	B	49	49	49
Séances hebdomadaires par salle	C	14	14	14
Séances annuelles	BxC	686	686	686
Entrées par séance	A/(BxC)	56	63	59
Taux de remplissage moyen	D	25%	25%	25%
Capacité déduite	(Ax(BxC))/D	224	251	236
Capacité de la 1ère salle		161	161	161
Capacité déduite de la 2ème salle		63	90	75

© Hexacom 2023

Les simulations du modèle de calcul de la capacité réalisées en prenant pour cible une jauge de 74 places permet de déterminer, à nombre de séances inchangé, un potentiel de fréquentation "médian" de 41 000 entrées, soit un marché potentiel de 38 000 et 43 000 entrées.

5.3 Les facteurs de succès d'un cinéma de proximité

Les facteurs de succès d'un cinéma de proximité peuvent être déclinés en six axes :

- **la programmation et les conditions d'accès aux films** : un nombre d'écrans suffisant permet d'accéder plus facilement aux sorties nationales et ainsi de rentrer dans un cercle vertueux de croissance ;
- **l'animation du lieu** tout au long de l'année, avec en particulier par la mise en œuvre d'un temps fort (festival, rencontres...) qui bénéficiera d'échos médiatiques importants, et qui contribuera ainsi au rayonnement du cinéma ;
- **l'implantation du cinéma** au centre-ville, ou proche de celui-ci, à proximité de structures culturelles, de pôles de loisirs et d'établissements scolaires ;
- **l'accessibilité du site** (voies d'accès, signalisation, parking) : la clientèle véhiculée du cinéma doit pouvoir être accueillie dans les meilleures conditions grâce à la proximité immédiate d'aires de stationnement ;
- **la qualité des salles** (fauteuils, projection, écran/son) : le nouveau cinéma se doit d'être équipé des dernières technologies numériques de restitution du son et de l'image ;
- **la convivialité du lieu**, avec en particulier la présence d'une activité de petite restauration/bar.

6. Étude économique et financière

6.1 Étude économique de l'exploitation avec 2 salles

6.1.1 Principales hypothèses

Le compte de résultat prévisionnel traduit l'économie du cinéma et permet de vérifier les conditions de viabilité de l'établissement. Il a été construit à partir des documents comptables de la Communauté de communes du Pilat-Rhodanien pour l'année 2022.

Nous avons bâti **un compte de résultat prévisionnel détaillé**, hors TVA, pour un cinéma de 2 salles et avec une croissance progressive de la fréquentation permettant d'atteindre 43 000 entrées en année 3 :

- **33 000 entrées** la première année pleine après extension ;
- **38 000 entrées** la deuxième année ("montée en charge") ;
- **43 000 entrées** la troisième année ("régime de croisière").

La recette guichet moyenne TTC par entrée

Comme indiqué au chapitre 2.1.1, les tarifs du CINÉPILAT sont relativement attractifs (6,80 € en tarif plein, 5,70 € en tarif réduit et 5,30 et 5,50 € en tarifs abonné), et ont conduit à un prix moyen de **4,93 € en 2022**.

Dans le compte prévisionnel, nous avons établi une estimation du prix moyen du CINÉPILAT avec 2 salles, et en tenant compte d'un recul de la part des scolaires dans la fréquentation totale, la fréquentation devant progresser essentiellement grâce au public occasionnel qui bénéficie des tarifs les moins avantageux. Nos simulations conduisent à un prix moyen de **5,10 € en année 1, 5,15 € en année 2 et 5,20 € en année 3**. Rappelons, à titre de comparaison, que le prix moyen enregistré à l'échelle des unités urbaines de même profil que Pélussin s'établit à 5,75 € (voir chapitre 3).

Les frais de personnel

Le CINÉPILAT fonctionne aujourd'hui avec une équipe salariée composée d'une responsable et d'un agent de cinéma. En 2022, l'équipe globale représentait un total de **1,8 poste en Équivalent Temps-Plein (ETP)** et une masse salariale (salaires et charges) de **72 000 €HT**.

Avec une salle supplémentaire, et un nombre de séances hebdomadaires par salle identique à aujourd'hui, il n'est pas prévu l'accroissement du temps de travail des salariés actuels, ou l'embauche de personnes supplémentaires.

Les subventions de fonctionnement

Dans la continuité de la situation actuelle, nous avons fait l'hypothèse que le CINÉPILAT percevrait une subvention de **2 000 € de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**.

La prime Art et Essai

Des aides financières sélectives sont attribuées par le CNC aux exploitants d'établissements cinématographiques afin de récompenser et soutenir leur programmation, leurs actions d'animation et la mise en valeur d'œuvres cinématographiques Art et Essai.

La subvention Art et Essai se décompose en plusieurs volets :

- Une **aide principale** dont le calcul repose sur un indice issu de la proportion de séances Art et Essai diffusées par l'établissement, de l'application d'un coefficient multiplicateur en fonction de son nombre d'écrans et de l'application facultative d'un coefficient minorateur ou majorateur ;
- Une **prime pour l'obtention d'un ou plusieurs labels**⁹, calculée de la façon suivante :
 - Un label : bonus financier de 1,5% du montant de l'aide principale, avec un minimum de 150 € ;
 - Deux labels : bonus financier de 3% du montant de l'aide principale, avec un minimum de 300 € ;
 - Trois labels : bonus financier de 6% du montant de l'aide principale, avec un minimum de 600 € ;
- Une **prime pour la diffusion de films dits "fragiles"**¹⁰, dont le calcul repose sur la répartition d'une enveloppe budgétaire fixe au prorata d'un indice de diffusion prenant en compte le nombre de "films fragiles" programmés et le nombre de séances consacrées à ces œuvres ;
- Une **aide sélective** destinée à récompenser la programmation de **courts métrages**.

Pélussin constitue la commune centre d'une unité urbaine de 8 200 habitants et relève donc de la **catégorie E** du deuxième groupe de la nomenclature établie par le CNC pour le classement Art et Essai¹¹. Dans cette catégorie, un établissement cinématographique doit réaliser au minimum **15%** de séances avec des films recommandés Art et Essai pour être éligible.

Le classement pour une année n est fondé sur la programmation proposée entre début juillet de l'année n-2 et fin juin de l'année n-1, avec un **minimum de 32 semaines de fonctionnement** et 150 séances Art et Essai par écran pour les cinémas de la catégorie E. Sauf cas particulier, le classement est acquis pour deux années consécutives. La subvention, les labels et les allocations complémentaires obtenus en année n sont ainsi reconduits en année n+1.

⁹ En plus du classement Art et Essai, le CNC peut attribuer trois labels (cumulatifs) attestant d'un travail de programmation et d'animation spécifique dans trois domaines : *Jeune Public*, *Patrimoine et Répertoire* et *Recherche et Découverte*.

¹⁰ Ceux-ci ont été définis comme les films labellisés *Recherche et Découverte* et sortant dans moins de 80 établissements lors de la semaine de sortie nationale.

¹¹ La catégorie de chaque établissement est déterminée en fonction de la taille de son unité urbaine. La catégorie D regroupe les cinémas situés dans des unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants.

En 2022, le CINÉPILAT était classé Art et Essai avec les labels *Jeune Public* et *Patrimoine et Répertoire*, avec une programmation de 53% de séances de films recommandés (sur l'année 2021-2022 prise en compte dans le calcul de la subvention pour 2022), mais 44% sur l'année 2022. La subvention totale dont a bénéficié l'établissement s'est élevée à 13 000 €, dont 400 € de prime pour les labels et 500 € venant récompenser la programmation de court-métrages.

Nous avons considéré qu'avec deux salles, le CINÉPILAT réaliserait **un pourcentage de séances de films recommandés Art et Essai de l'ordre de 40%**, ce qui correspondrait à 200 séances de films recommandés supplémentaires par rapport à 2021-2022.

De cette manière, le CINÉPILAT devrait conserver le classement Art et Essai avec les labels *Jeune Public* et *Patrimoine et Répertoire*. Avec ces hypothèses, et en tenant compte d'un coefficient majorateur et d'une prime pour la diffusion de courts-métrages identiques à 2022, la subvention allouée (versée en année 2) s'élèverait à **17 000 €**.



Voir calcul détaillé de la subvention Art et Essai en **annexe 4**

6.1.2 Compte de résultat prévisionnel sur trois ans

Pour faciliter le montage éventuel d'un dossier de demande de subvention auprès du CNC, nous avons adopté le mode de présentation requis par celui-ci.

Synthèse des comptes de résultat prévisionnels

	CINÉPILAT 2022	Année 1	Année 2	Année 3
Fréquentation (en entrées payantes)	22 600	33 000	38 000	43 000
Recette guichet moyenne / spectateur	4,93 €	5,10 €	5,15 €	5,20 €
CA total HT et hors TSA	130 102 €	190 089 €	221 727 €	249 783 €
Principales recettes				
+ recette guichet	96 213 €	141 484 €	164 519 €	187 973 €
+ recette HT ventes confiseries-boissons	- €	26 400 €	30 765 €	35 231 €
+ subvention CNC (Art et Essai)	12 875 €	12 875 €	16 980 €	16 980 €
+ subvention de fonctionnement Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 150 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Principales charges				
- location de films	42 531 €	67 912 €	78 969 €	90 227 €
- frais imputés au budget général et affectés au cinéma	37 267 €	45 000 €	45 540 €	46 086 €
- frais de personnel	71 800 €	72 000 €	72 864 €	73 738 €
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) avant compensation	-42 867 €	-46 915 €	-29 814 €	-16 130 €
Compensation du déficit par CC Pilat-Rhodanien	42 868 €	46 915 €	29 814 €	16 130 €
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	- €	- €	- €	- €
EBE / CA	-32,9%	-24,7%	-13,4%	-6,5%

© Hexacom 2023

Avec les hypothèses retenues, l'exploitation des deux salles s'avère **déficitaire les trois années d'exploitation**. Toutefois, le résultat brut d'exploitation augmente fortement au cours de la période pour se porter à **-16 000 € en année 3** (-7% du CA), **contre -43 000 € lors de l'année de référence 2022** (-33% du CA), année où la Communauté de communes du Pilat Rhodanien avait perçu 12 000 € d'aides exceptionnelles en raison de la crise sanitaire du Covid.

Ainsi, **en année 1**, le résultat brut d'exploitation s'élève à **-47 000 €** (-25% du CA) avec une fréquentation de 33 000 entrées et un prix moyen de 5,10 €.

Avec l'accroissement de la fréquentation et du prix moyen, et la revalorisation de la prime Art et Essai en **seconde année**, l'exploitation est **déficitaire de -30 000 €** (-13% du CA).

En troisième année, l'EBE s'élève à **-16 000 €** (-7% du CA) grâce à l'augmentation combinée de la fréquentation et du prix moyen.

Le déficit est **compensé à l'euro près** par le budget de la Communauté de communes du Pilat-Rhodanien.

Avec les hypothèses retenues, l'exploitation des deux salles s'avère déficitaire les trois années d'exploitation. Toutefois, l'EBE atteint -16 000 € (-7% du CA) en année 3, et s'avère donc nettement plus important que sur l'année de référence (-43 000 € en 2022, soit -33% du CA).

En année 3, le point d'équilibre (hors compensation du déficit par la Communauté de communes du Pilat-Rhodanien) serait atteint à 49 000 entrées avec un prix moyen de 5,20 €, ou bien à 43 000 entrées avec un prix moyen de 6,10 €.

Voir compte de résultats prévisionnel détaillé pages suivantes.

On rappellera que ces montants ne prennent pas en compte les **droits acquis au fonds de soutien automatique**, générés par la TSA versée, et qui ne peuvent être inscrits dans le compte de résultat car mobilisables uniquement sur production de factures d'investissement ou de certaines prestations comme la **maintenance des équipements de projection et de sonorisation**, de l'équipement informatique ainsi que des ascenseurs et élévateurs et des appareils de chauffage et de climatisation (*voir chapitre suivant*).

COMPTE DE RÉSULTAT PREVISIONNEL HT en EUROS	CINÉPILAT 2022	Année 1	Année 2	Année 3	Base du calcul prévisionnel
Nombre de salles	1	2	2	2	2 salles
Entrées annuelles payantes	22 600	33 000	38 000	43 000	estimation Hexacom
Nombre de semaines	49	49	49	49	idem 2022 : 4 semaines de congés
Nombre de séances	664	1 372	1 372	1 372	idem 2022 : 14 séances / semaine / salle
Nombre de copies films	217	250	250	250	hypothèse
Entrées hebdomadaires	461	673	776	878	calcul
Prix moyen TTC	4,93 €	5,10 €	5,15 €	5,20 €	hypothèse
			1,0%	1,0%	évolution annuelle
Recette moyenne bar-snacking par spectateur (HT)	0,000 €	0,800 €	0,810 €	0,819 €	hypothèse
Recette moyenne publicité écrans (HT)	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	non compté
Recette Guichet moyenne hebdomadaire (TTC)	2 272 €	3 435 €	3 994 €	4 563 €	calcul
Recette Guichet TTC (RG)	111 350 €	168 300 €	195 700 €	223 600 €	calcul
- TVA	5 805 €	8 774 €	10 202 €	11 657 €	5,5%
Recette Guichet, hors TVA	105 545 €	159 526 €	185 498 €	211 943 €	calcul
- TSA	9 332 €	18 042 €	20 979 €	23 970 €	10,72%
Recette Nette Films (RN)	96 213 €	141 484 €	164 519 €	187 973 €	calcul
- location films distributeurs (maxi : 49% -1,21% SACEM distributeur)	42 531 €	67 912 €	78 969 €	90 227 €	48,00% RN
- cotisation CNC et SACEM-SACD	1 709 €	2 455 €	2 854 €	3 261 €	1,735% RN
- redevance programmation	inclus loc film	4 245 €	4 936 €	5 639 €	3,00% RN
Part Nette Exploitant (1)	51 973 €	66 873 €	77 760 €	88 846 €	calcul
+ recette HT ventes confiseries-boissons		26 400 €	30 765 €	35 231 €	selon ratio par spectateur
+ recettes publicitaires sur écran		0 €	0 €	0 €	non compté
+ recettes publicitaires sur programmes	6 240 €	6 000 €	6 072 €	6 145 €	idem 2022
+ location salle aux assoc, entreprises...	95 €	1 000 €	1 012 €	1 024 €	hypothèse
+ réintégration recettes cartes abonnement périmées		0 €	0 €	0 €	non compté
+ recettes d'animation (billetterie non CNC)		0 €	0 €	0 €	non compté
+ divers	3 €	0 €	0 €	0 €	non compté
Total recettes annexes (2)	6 338 €	33 400 €	37 849 €	42 400 €	calcul

+ subvention CNC (Art et Essai)	12 875 €	12 875 €	16 980 €	16 980 €	40% séances A&E (44% 2022), classemt A&E labels JP PR
+ aide exceptionnelle CNC (Covid)	12 312 €	0 €	0 €	0 €	non compté
+ subvention de fonctionnement Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 150 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	idem 2022
+ remboursement GRAC frais de déplacement	88 €	0 €	0 €	0 €	non compté
+ contribution OCS (Orange)	126 €	330 €	380 €	430 €	0,01 €/entrée
Total subventions d'exploitation (3)	27 551 €	15 205 €	19 360 €	19 410 €	calcul
MARGE BRUTE (1+2+3)	85 862 €	115 478 €	134 969 €	150 655 €	
- achat confiseries, glaces (+/- variations stock)	0 €	15 840 €	16 030 €	16 222 €	hypothèse : 40% de marge
Achat de marchandises (confiseries)	0 €	15 840 €	16 030 €	16 222 €	calcul
- fournitures consommables (produits d'entretien...)	0 €	0 €	0 €	0 €	non compté
- fournitures pour les salles	0 €	0 €	0 €	0 €	non compté
- achat matériel et travaux publicitaires (affiches...)	0 €	0 €	0 €	0 €	non compté
Total achats matières et fournitures	0 €	0 €	0 €	0 €	calcul
- fournitures non stockables (eau, énergie, combustibles)	0 €	0 €	0 €	0 €	inclus dans "frais imputés au BG et affectés au cinéma"
- fournitures d'entretien et de petit outillage (lampe xénon...)	1 145 €	2 200 €	2 226 €	2 253 €	idem 2022 : 1 100 €/salle
- fournitures administratives (papier...)	232 €	330 €	380 €	430 €	idem 2022 : 0,01 €/entrée
- autres matières et fournitures de bureau	1 073 €	1 500 €	1 518 €	1 536 €	hypothèse
Total achats non stockés de matières et fournitures	2 450 €	4 030 €	4 124 €	4 219 €	calcul
- sous-traitance nettoyage (1 grand nettoyage annuel)	1 940 €	4 000 €	4 048 €	4 097 €	hypothèse
- locations immobilières (loyer ou redevance DSP)	0 €	0 €	0 €	0 €	non compté
- location de matériel (crédit-bail, machine à affranchir, photocopieur...)	0 €	0 €	0 €	0 €	non compté
- charges locatives et de copropriété	0 €	0 €	0 €	0 €	non compté
- entretien & réparations / biens immobiliers (bâtiment)	0 €	0 €	0 €	0 €	inclus dans "frais imputés au BG et affectés au cinéma"
- entretien & réparation / projecteur numérique + biens mobiliers (caisse) + maintenance	2 990 €	5 600 €	5 667 €	5 735 €	hyp : 1 500€/cabine numérique+1 600€/caisse+1 000€/autre
- primes d'assurance	0 €	0 €	0 €	0 €	non compté
- documentation (périodiques, ouvrages...)	0 €	0 €	0 €	0 €	non compté
- divers	1 174 €	1 500 €	1 518 €	1 536 €	hypothèse
Total achats services extérieurs	6 103 €	11 100 €	11 233 €	11 368 €	calcul
- rémunération d'intermédiaires et honoraires (CG&A, CAC, JO)	0 €	0 €	0 €	0 €	non compté
- annonces presse et publicité	0 €	0 €	0 €	0 €	non compté

- frais imputés au budget général et affectés au cinéma (fluides, entretien du bâtiment)	37 267 €	45 000 €	45 540 €	46 086 €	hypothèse
- catalogues imprimés (édition programme, billetterie, abonnements...)	6 623 €	7 000 €	7 084 €	7 169 €	hypothèse
- frais site internet	0 €	0 €	0 €	0 €	non compté
- transports sur achat (copies numériques sur disques durs + copies dématérialisées)	1 620 €	1 800 €	1 822 €	1 843 €	abo. opérateurs démat. 150 €/mois
- frais de déplacements et missions	582 €	1 000 €	1 012 €	1 024 €	hypothèse
- frais de réceptions / accueil d'intervenants	80 €	500 €	506 €	512 €	hypothèse
- frais postaux, télécoms et internet	426 €	500 €	506 €	512 €	hypothèse
- services bancaires et assimilés (terminal CB, frais tenue compte...)	343 €	500 €	506 €	512 €	hypothèse
- cotisations AFCAE	1 115 €	1 288 €	1 698 €	1 698 €	10% de la prime A&E
- cotisations ADRC	inclus	110 €	111 €	113 €	hypothèse (105 € en 2023)
Total achats autres services extérieurs	48 055 €	57 698 €	58 785 €	59 470 €	calcul
- CFE (contribution foncière des entreprises)	0 €	0 €	0 €	0 €	non compté
- CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	0 €	0 €	0 €	0 €	non compté
- C3S (contribution sociale de solidarité des entreprises)	0 €	304 €	308 €	311 €	estimation (0,16% du CA)
- CFP (contribution à la formation professionnelle)	0 €	396 €	401 €	406 €	estimation (0,55% de la masse salariale)
- taxe d'apprentissage	0 €	425 €	430 €	435 €	estimation (0,59% de la masse salariale)
- taxe foncière, CSG/CRDS	228 €	500 €	506 €	512 €	hypothèse
- divers (tickets restaurants, médecine travail...)	92 €	100 €	101 €	102 €	idem 2022
Impôts, taxes et versements assimilés	321 €	1 725 €	1 746 €	1 767 €	calcul
- Salaires bruts et charges sociales	71 800 €	72 000 €	72 864 €	73 738 €	hypothèse avec 1,8 ETP et appui des bénévoles (idem)
- Charges sociales	inclus	inclus	inclus	inclus	inclus
Salaires et charges sociales	71 800 €	72 000 €	72 864 €	73 738 €	calcul
CHARGES D'EXPLOITATION	128 729 €	162 392 €	164 782 €	166 785 €	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) avant compensation du déficit	-42 867 €	-46 915 €	-29 814 €	-16 130 €	
Compensation du déficit par CC Pilat-Rhodanien	42 868 €	46 915 €	29 814 €	16 130 €	hypothèse : compensation du déficit à l'euro près
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	0 €	0 €	0 €	0 €	

6.2 Le soutien automatique (SFEIC)

Le fonds de soutien automatique repose sur le principe d'une **épargne-investissement** : la taxe spéciale additionnelle (TSA) versée sur chaque billet vendu (10,72% du prix du billet) vient alimenter un **"compte de fonds de soutien"** géré par le CNC, que l'exploitant peut mobiliser à l'occasion d'une modernisation de ses salles, dans la limite de **90% du montant de l'investissement**. Toutefois, le législateur a permis à l'exploitant de pouvoir mobiliser ses "droits acquis" dans d'autres cas, notamment en cas de **construction de salle(s)**, en mobilisant une partie des droits qu'il est censé acquérir par le versement de la TSA sur cette exploitation (on parle alors d'une **"avance sur droits acquis"**).

 Voir modalités du calcul en **annexe 5**

Estimation des droits acquis au fonds de soutien automatique du CNC

	Année 1	Année 2	Année 3
Nombre d'entrées	33 000	38 000	43 000
TSA annuelle acquittée	18 042 €	20 979 €	23 970 €
Calcul des droits acquis			
80% de la tranche 0 - 8 500 €	6 800 €	6 800 €	6 800 €
70% de la tranche 8 501 - 25 500 €	6 679 €	8 735 €	10 828 €
60% de la tranche 25 501 - 51 000 €	0 €	0 €	0 €
50% de la tranche 51 001 - 136 200 €	0 €	0 €	0 €
20% de la tranche 136 201 € - TSA	0 €	0 €	0 €
Droits acquis déduits	13 479 €	15 535 €	17 628 €
Calcul de la majoration			
Nombre d'écrans	2	2	2
Coefficient majorateur	1,00	1,00	1,00
Total droits acquis récupérables	13 479 €	15 535 €	17 628 €
<i>soit un taux de retour</i>	<i>74,7%</i>	<i>74,0%</i>	<i>73,5%</i>
Calcul de l'avance			
TSA annuelle acquittée (catégorie)	< 152 K€		
Coefficient multiplicateur appliqué	3		
Montant de l'avance	40 436 €	0 €	0 €
Coefficient avance majorée (privé < 1% fréq nat)	6		
Montant de l'avance majorée	80 871 €		

© Hexacom 2023

Avec 33 000 entrées la première année pleine, l'exploitation des deux salles génèrera des droits acquis d'un montant de 13 000 € (75% de taux de retour sur la TSA versée).

Si le compte de soutien est positif, une avance coefficient 3 (3 ans) peut être demandée au bout de 6 mois d'exploitation de la seconde salle sur la base de la TSA versée jusque-là, soit un montant d'environ 40 000 €. Une fois cette avance "remboursée", le titulaire du fonds de soutien peut demander une nouvelle avance sur la base de la TSA versée durant la dernière année.

Le CNC peut également octroyer, sur dossier, une avance majorée d'un coefficient 6 (6 ans), estimée à environ 81 000 €.

6.3 Les aides à l'investissement mobilisables pour le projet

Les dispositifs d'aide à l'investissement « fléchés cinéma » actuellement en vigueur

Organisme	Intitulé de l'aide	Taux d'intervention et plafonds	Dépenses éligibles
État – CNC	Aide sélective à la petite et moyenne exploitation	Environ 10% du coût HT en fonction de la nature du projet global et de son impact prévisible	Travaux de construction et d'aménagement
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Créer, rénover ou équiper un cinéma indépendant	Maximum 50% des dépenses subventionnables pour la construction d'une salle de cinéma, avec un plafond à 150 000 €HT	Travaux de construction, de rénovation et d'équipement
Département de la Loire		Pas de dispositif fléché cinéma	

© Hexacom 2023

6.3.1 L'aide sélective du CNC

Principes du dispositif

Distribuées par le CNC, les aides sélectives à la petite et moyenne exploitation visent à favoriser l'émergence et la consolidation d'un tissu diversifié de salles proposant une offre cinématographique diversifiée et de qualité.

Ces subventions d'investissement sont octroyées en cas d'insuffisance du soutien financier automatique à des exploitants privés, publics ou associations pour des **projets de création ou de modernisation d'établissements cinématographiques relevant de la petite et moyenne exploitation**¹².

¹² Il s'agit, dans le cadre du règlement de cette aide, des cinémas exploités par des personnes qui ont réalisé, en moyenne, au cours des deux années précédant la demande d'aide, moins de 1% des entrées sur le territoire national, seules ou dans le cadre d'une communauté d'intérêts économique.

Le montant de l'aide fait l'objet d'une majoration pour les projets de création ou de modernisation d'établissements implantés dans des zones géographiques dont les **agglomérations sont insuffisamment équipées** ou dans des **agglomérations insuffisamment équipées en cinémas classés Art et Essai**.

Les subventions sont accordées par la Présidente du CNC, après avis d'une **commission spécialisée** composée de représentants des collectivités territoriales, de professionnels du cinéma, de représentants des organismes bancaires spécialisés et des administrations concernées.

Préalablement à la commission d'aide sélective, la **DRAC émet un avis** sur l'opportunité de l'opération. À la demande du service de l'exploitation du CNC, l'ADRC fournit par ailleurs un avis sur le volet architectural et l'évaluation des coûts d'investissement du projet.

Calendrier

La commission d'aide sélective à la petite et moyenne exploitation se réunit généralement **trois fois par an** (février/mars, juin/juillet et novembre/décembre). Les dossiers de demande doivent habituellement être déposés deux à trois mois avant la date de tenue de la commission. Le **calendrier précis** des dates limites de dépôt et de réunion de la commission est publié sur le site du CNC, à la page dédiée à ce dispositif soutien¹³.

Conditions d'éligibilité

Structures éligibles

Le dispositif s'adresse à des personnes privées, y compris sous forme associative et à des personnes publiques qui sont propriétaires des fonds de commerce et/ou exploitantes d'établissements cinématographiques, pour des projets de création, de modernisation ou de transfert d'établissement.

Critères de recevabilité

Les demandes doivent répondre à certains critères de recevabilité, parmi lesquels les suivants sont particulièrement importants :

- Aide réservée aux cinémas de la **petite et moyenne exploitation**¹² ;
- Aide en **complément du fonds de soutien** ;
- Aide attribuée uniquement à l'**entité juridique propriétaire du fonds de commerce ou exploitante** (par exemple : commune dans le cas d'une délégation de service public), mais en aucun cas au propriétaire des murs de l'établissement concerné ;

¹³ Voir www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/exploitation/aide-selective-a-la-petite-et-moyenne-exploitation_1578881

- Obtention de l'**autorisation de la CDACi**, le cas échéant¹⁴ ;
- Activité cinématographique significative : **5 séances hebdomadaires** minimum ;
- **Étude de marché** pour la création d'un établissement ou l'adjonction d'écran(s) ;
- **Démarrage des travaux après avis de la Commission** sur le projet.

Dépenses éligibles

Les **travaux et investissements éligibles** à ce mécanisme d'aide concernent :

- L'acquisition et l'installation des équipements de projection ;
- L'amélioration technique des conditions de projection, y compris l'utilisation de nouvelles techniques de projection ;
- L'accessibilité des personnes en situation de handicap ;
- Les études techniques et le contrôle technique des salles ;
- La construction, l'amélioration, la réfection et l'aménagement des bâtiments ;
- L'achat, le remplacement et l'installation du matériel nécessaire à la continuité de l'exploitation ou à la modernisation des équipements à condition que ce matériel ne soit pas destiné à être stocké ;
- L'équipement informatique lié à l'activité d'exploitation cinématographique ;
- La maintenance des équipements de projection et de sonorisation, de l'équipement informatique ainsi que des ascenseurs et élévateurs et des appareils de chauffage et de climatisation ;
- Les supports et matériels techniques nécessaires à la promotion de la programmation des établissements de spectacles cinématographiques ;
- La mise en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité et avec les règles d'urbanisme ;
- La construction d'aires de stationnement et l'amélioration des accès aux établissements de spectacles cinématographiques ;
- L'aménagement des bâtiments ainsi que l'achat, le remplacement, l'installation et la maintenance d'équipements, en vue d'assurer ou de renforcer la sécurité des personnes et des biens ;
- L'achat et la location de matériels et de logiciels, ou les frais d'abonnement y afférent, ainsi que la souscription à des services, servant à la mise en place et au développement de l'exploitation de données, de la communication électronique et du marketing numérique.

Sont également éligibles à ce soutien les **dépenses de formations à destination des personnels salariés et bénévoles des salles de cinéma**, concourant à la modernisation de ces établissements. Il s'agit ainsi de formations ayant pour objet :

¹⁴ Les projets soumis à autorisation de la CDACi sont recensés à l'article 212-7 du Code du cinéma et de l'image animée : legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=01E202E843991393E0C6BCAFFC2A3326.tplgfr32s_2?idArticle=LEGIARTI00034592353&cidTexte=LEGITEXT000020908868&dateTexte=20180702

-
- L'utilisation, l'entretien et la maintenance des équipements de projection numérique ;
 - L'accueil des personnes en situation de handicap ;
 - L'utilisation de nouveaux outils et méthodes liés à l'exploitation de données, à la communication électronique et au marketing numérique.

Sont **exclus** des travaux et investissements éligibles :

- Ceux réalisés dans le but de générer des **recettes annexes** à celles de l'activité principale de projection de films ;
- Les dépenses relatives à l'**entretien des locaux** et aux **fournitures consommables** de l'établissement cinématographique ou de ses dépendances.

Critères de sélection

Pour chaque dossier, la commission examine le rapport présenté par le CNC, émet un avis d'opportunité sur la qualité de l'opération et propose un montant d'intervention sélective, au terme d'une analyse menée selon **plusieurs critères** :

- Intérêt cinématographique du projet ;
- Intérêt du projet en termes de diversité de l'offre cinématographique offerte aux spectateurs ;
- Utilité sociale du projet et son rôle dans la desserte du territoire ;
- Qualité de l'aménagement, notamment en termes de projection, d'accueil, de confort des spectateurs et d'insertion du projet dans son environnement ;
- Rapport entre le montant des investissements et les enjeux du projet ;
- Conditions de l'équilibre financier du projet ;
- Qualité de l'animation et des orientations culturelles du projet ;
- Existence d'une participation des collectivités territoriales au projet.

Montant de l'intervention

Il s'agit d'une aide dite "**sélective**" pour laquelle il n'existe donc **pas de taux d'intervention prédéfini**. La Commission d'aide sélective se prononce en fonction de critères relatifs à l'intérêt cinématographique du projet, au marché potentiel, à la desserte du territoire et à la qualité de l'animation et des orientations culturelles. Le niveau d'intervention n'est pas fixé en fonction d'un pourcentage du montant des travaux mais est apprécié au cas par cas, en fonction des critères énumérés ci-dessus. Toutefois, on observe dans la pratique que les aides attribuées se situent souvent **entre 10% et 20% du montant HT du coût du projet**.

Les montants les plus élevés - entre 500 000 et 750 000 € - ont généralement été attribués à des projets de création de complexes de nouvelle génération de plus de 6 salles par des exploitants indépendants dans des zones sans concurrence.

L'analyse des résultats des commissions du CNC depuis 2011, pour les 23 projets d'adjonction d'une salle supplémentaire à un cinéma mono-écran ou à un complexe de deux salles, permet d'observer que les montants attribués varient entre 50 000 et 400 000 €, avec une moyenne à **170 000 € par projet**, représentant **16% du coût total**.

Néanmoins, on constate ces dernières années une **tendance générale à la baisse** des montants d'aide sélective attribués en raison du nombre croissant de demandes et des contraintes budgétaires du CNC. Ainsi, depuis 2018, on observe que les montants attribués dépassent rarement 200 000 €, avec une moyenne à **150 000 € par projet** (14% du coût total).

Dans une approche conforme à ce que le CNC a accordé à des projets de même nature sur les 12 dernières années, nous retiendrons pour Pélussin un montant d'aide sélective de l'ordre de 150 000 €HT.

Projets d'adjonction d'une salle à un cinéma mono-écran ou à un complexe de deux salles, ayant bénéficié d'une aide du CNC entre 2011 et 2023

Commission	Localité concernée	Type de projet	Salles/places	Maître d'ouvrage	Montant du projet HT	Aide accordée
Juin 2023	Val-au-Perche (61)	Rénovation d'un mono-écran avec réalisation d'une extension et mise aux normes cinéma et d'accessibilité	2 / nc	Association Le Foyer Theillois	nc	100 000 €
Juin 2022	Paris Xème (75)	Modernisation, mise en accessibilité et adjonction d'une 3ème salle	3 / 170	SARL Brady Spectacles	0,85 M€	200 000 €
Nov 2021	Falaise (14)	Adjonction d'une 2ème salle et mise en accessibilité d'un mono-écran, de centre-ville, classé art et essai	2 / nc	Ville de Falaise	1,0 M€	150 000 €
Mai 2021	Ouistreham (14)	Adjonction d'une 2ème salle et mise en accessibilité d'un cinéma mono-écran	2 / 457	Ville de Ouistreham	1,4 M€	150 000 €
Mai 2021	Paris (75)	Restructuration d'un cinéma de 2 écrans avec adjonction d'une 3ème salle	3 / 350	SARL MOTEUR !	0,9 M€	200 000 €
Fév 2021	Le Neubourg (64)	Adjonction d'une 2ème salle et mise en accessibilité d'un mono-écran	2 / 495	Ville du Neubourg	1,15 M€	200 000 €
Fév 2020	Dol-de-Bretagne (35)	Adjonction d'une 3ème salle et extension du hall du cinéma de 2 écrans	3 / 419	Association Ciné-Dol	1,4 M€	200 000 €
Fév 2020	Salies-de-Béarn (64)	Rénovation et adjonction d'une 2ème salle avec extension du hall d'un cinéma mono écran	2 / 187	Ville de Salies-de-Béarn	1,5 M€	250 000 €
Juin 2019	Tonneins (82)	Adjonction d'une 3ème salle à un complexe de 2 salles classé art et essai, avec rénovation, mise en accessibilité et agrandissement du hall	3 / 400	Ville de Tonneins	0,9 M€	120 000 €
Avril 2019	Orsay (91)	Rénovation et mise en accessibilité du cinéma de 2 écrans avec adjonction d'une 3ème salle	3 / nc	Ville d'Orsay	nc	50 000 €

Nov 2018	Plestin-Jes-Grèves (22)	Restructuration et adjonction d'une 2 ^{ème} salle à un cinéma mono-écran Art et Essai, avec aménagement du hall et mise en accessibilité	2 / nc	Association Culturelle Cinématographique	0,6 M€	150 000 €
Nov 2018	Baume-Les-Dames (25)	Adjonction d'une 2 ^{ème} salle à un cinéma mono-écran, avec mise aux normes d'accessibilité	2 / 281	Ville de Baume-Les-Dames	nc	100 000 €
Mars 2018	Rosières (07)	Adjonction d'une 2 ^{ème} salle à un cinéma mono-écran Art et Essai	2 / 349	Association Jean Becque	0,5 M€	120 000 €
Juillet 2017	Le Buisson-de-Cadouin (24)	Modernisation d'un cinéma mono écran et adjonction d'une 2 ^{ème} salle	2 / 272	Ville du Buisson-de-Cadouin	1,0 M€	150 000 €
Juillet 2017	La Couarde-sur-Mer (17)	Réhabilitation d'une salle de cinéma au sein d'un équipement culturel et adjonction d'une 2 ^{ème} salle	2 / 401	Communauté de communes de l'Île de Ré	3,9 M€	300 000 €
Juillet 2017	Voreppe (38)	Restructuration d'un cinéma mono-écran et adjonction d'une 2 ^{ème} salle	2 / 217	Ville de Voreppe	1,1 M€	120 000 €
Juillet 2017	Sommières (30)	Modernisation d'un complexe de 2 salles avec adjonction d'une 3 ^{ème} salle	3 / nc	SAS CBR	nc	120 000 €
Nov 2016	Cadillac (33)	Adjonction d'une 2 ^{ème} salle à un cinéma mono-écran Art et Essai	2 / 287	Ville de Cadillac	0,9 M€	144 000 €
Nov 2016	Pont-de-Beauvoisin (38)	Adjonction d'une 2 ^{ème} salle à un cinéma mono-écran	2 / 220	SARL Le Diamant	nc	100 000 \$
Juin 2016	Charolles (71)	Modernisation du hall et adjonction d'une 2 ^{ème} salle à un cinéma mono-écran	2 / 242	Association d'éducation Populaire de la Ville de Charolles	0,2 M€	46 500 €
Mars 2015	Les Andelys (27)	Restructuration et mise aux normes d'un complexe de 2 salles avec adjonction d'une 3 ^{ème} salle	3 / 412	SAS NOE CINEMAS	2,2 M€	300 000 €
Mars 2015	Lavelanet (09)	Rénovation d'un cinéma mono-écran avec mise aux normes accessibilité et adjonction d'une 2 ^{ème} salle	2 / 480	Ville de Lavelanet	0,8 M€	398 000 €
Nov 2011	Saint-Martin-en-Haut (69)	Adjonction d'une 2 ^{ème} salle à un complexe mono-écran art et essai	2 / 299	Association Cinéma Paradiso	0,7 M€	182 000 €
Mars 2011	Arles (13)	Modernisation et adjonction d'une 3 ^{ème} salle à un complexe de deux salles	3 / nc	SARL CBR	nc	135 000 €

Source : Hexacom d'après CNC et articles de presse

Coordonnées du service instructeur

Cette aide sélective est administrée par le **Service de l'exploitation**, au sein de la Direction du cinéma du CNC. **Deux chargées de mission** gèrent ce fonds de soutien au sein de ce service :

Centre National de la Cinématographie / Direction du cinéma, Service de l'exploitation
CNC, Direction du cinéma, Service de l'exploitation
291 boulevard Raspail – 75675 Paris cedex 14

Joséphine GRASSET

01 44 34 36 96 – josephine.grasset@cnc.fr

Hakima Haddouti

01 44 34 34 78 – hakima.haddouti@cnc.fr

6.3.2 Les aides des collectivités locales

Le dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut soutenir les travaux de création de salles de cinéma à travers le **dispositif d'aide « Créer, rénover ou équiper un cinéma indépendant »**¹⁵.

Bénéficiaires

Cette aide s'adresse aux **associations, aux collectivités territoriales, entreprises propriétaires des fonds de commerce et/ou exploitantes d'établissements cinématographiques indépendants** en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour être éligibles à l'aide régionale les projets présentés doivent avoir été déposés auprès du CNC dans le même temps qu'à la Région, et **bénéficiaire d'une aide à la petite et moyenne exploitation**.

Les demandes déposées auprès du CNC et auprès de la Région doivent notamment exposer le **projet social et culturel** de l'exploitant. Elles doivent également présenter les **conditions économiques de développement de l'activité**, au regard du territoire sur lequel le projet se développe.

Seuls les projets portant sur l'équipement en matériels spécifiques permettant l'accueil de personnes en situation de handicap sensoriel ne sont pas soumis au dépôt préalable auprès du CNC.

Montant de l'intervention

L'aide régionale varie en fonction du type de travaux :

- **Construction ou réhabilitation de salles de cinéma :**
 - Taux de subvention : maximum 50% du montant des dépenses subventionnables
 - Plafond : 150 000 €HT
- **Rénovation ou modernisation ou rééquipement :**
 - Taux de subvention : maximum 50% du montant des dépenses subventionnables
 - Plafond : 50 000 €HT
- **Équipement en matériel permettant l'accueil de personnes handicapées physiques et/ou sensorielles :**
 - Taux de subvention : maximum 50% du montant des dépenses subventionnables
 - Plafond : 10 000 €HT

Dans le cadre d'un projet de création d'une salle supplémentaire au CINÉPILAT de Pélussin, nous proposons de retenir une subvention d'un montant de 100 000 €HT.

¹⁵ Voir <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/creer-renover-ou-equiper-un-cinema-independant>

Calendrier

Les dossiers de demande d'aides sont étudiés tout au long de l'année sans date butoir.

Il est nécessaire de déposer le dossier avant le début de la réalisation du projet. Seules les dépenses réalisées après la réception de la demande sont éligibles.

Coordonnées du service instructeur

Le dossier de demande d'aide doit être adressé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes **par voie postale et par mail** aux adresse suivantes :

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Direction de la culture et du patrimoine

Service des industries culturelles - Marie DEFOUR

1 Esplanade François Mitterrand CS 20033

69269 Lyon Cedex 02

marie.defour@auvergnerhonealpes.fr

Le dispositif du département de la Loire

Le Département de la Loire **ne dispose pas d'un dispositif de soutien spécifique aux établissements cinématographiques** comparable à celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le Département opère néanmoins un mécanisme général de financement de certains projets des intercommunalités, via des **contrats pluriannuels négociés**. L'objectif est de soutenir des projets d'investissement intercommunaux ou des projets communaux d'envergure intercommunale, présentant un intérêt départemental. Dans ce cadre, le projet de création d'une salle supplémentaire au CINÉPILAT pourrait bénéficier d'une aide¹⁶.

Personnes à contacter

- Référente territoriale, chargée de développement : Dominique Odin-Oullion / Tél : 04.77.12.52.17
- Gestionnaire territoriale : Graziella Narduzzo / Tél : 04.77.12.52.18

¹⁶ Voir https://www.loire.fr/jcms/lw_1313644/fr/dispositifs-de-financement-des-projets-municipaux-et-intercommunaux

6.3.1 Conclusion sur les aides à l'investissement mobilisables pour le projet

Dans une première approche, en cumulant l'aide sélective du CNC et celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et sans préjuger d'autres subventions que le projet pourrait obtenir, notamment de la part du Département de la Loire, la création d'une salle supplémentaire au CINÉPILAT de Pélussin pourrait bénéficier d'un **soutien global évalué à 250 000 €HT**.

Synthèse des principales aides possibles à l'investissement pour le projet

	CNC	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Département de la Loire	Total aides à l'investissement
Aides mobilisables	150 000 €HT	100 000 €HT	A négocier	250 000 €HT

© Hexacom 2023

Conclusion en 6 points

1 La ZIC de Pélussin représente un territoire de 18 communes totalisant **22 000 habitants**, dont 41% résident à 10 minutes maximum du CINÉPILAT. L'ensemble de la ZIC se caractérise par une **croissance démographique** de **+5,2%** sur la décennie 2010-2020, légèrement supérieure à celle enregistrée à l'échelle de la France métropolitaine (+4,0%). Les **caractéristiques sociodémographiques** sont plutôt **favorables à une forte fréquentation cinématographique** : on observe d'une part, une bonne représentation des moins de 15 ans, des CSP+ et des retraités par rapport à la moyenne nationale, mais une sous-représentation des 15-24 ans, et d'autre part, un **niveau de vie médian conforme ou supérieur à la moyenne nationale** (c'est-à-dire à 22 000 € par an) pour 17 communes représentant 99% de la population.

2 Au plan cinématographique, la ZIC se caractérise par la présence d'un seul établissement cinématographique de proximité, le **CINÉPILAT de Pélussin**. Doté d'une salle unique de 164 places, classé Art et Essai avec les labels *Jeune Public* et *Patrimoine et Répertoire* (44% de séances de films recommandés), ce cinéma de facture moderne a enregistré **21 000 entrées en 2022**, avec un recul de **-21%** par rapport à 2019, moins important qu'en moyenne nationale (-29%). Autour de la ZIC, l'environnement cinématographique est **relativement concurrentiel, avec la présence de cinq établissements attractifs** (actuels et à venir), qui se situent toutefois relativement loin, **à 25-40 minutes de trajet** en voiture du CINÉPILAT : il s'agit principalement du futur GRAND REX de Péage-de-Roussillon (5 salles) qui prendra la suite du REX (3 salles) à l'est, et du complexe LES NACELLES d'Annonay (4 salles) au sud, faisant l'objet d'un projet de transfert-extension à 7 salles. Mais il faut également compter sur le multiplexe L'AMPHI de Vienne (8 salles) au nord-est, le tout nouveau MÉGARAMA de Givors (7 salles) au nord, et enfin, le VÉO GRAND LUMIÈRE de Saint-Chamond (6 salles) au nord-ouest.

3 Compte tenu de la configuration actuelle de l'offre cinématographique dans et autour de la ZIC, le potentiel de fréquentation d'un cinéma de proximité modernisé et adapté en nombre de salles et de fauteuils à Pélussin est estimé **entre 44 000 et 53 000 entrées annuelles, dont 10% réalisées sur des séances scolaires**. Cette estimation est fondée sur un impact modéré de la crise sanitaire du Covid-19 sur les comportements de fréquentation des spectateurs.

4 La capacité idéale (théorique) de la seconde salle pour réaliser ce potentiel de fréquentation, en tenant compte d'un niveau d'activité et d'un taux de remplissage de 25%, est comprise **96 et 148 places** (médiane : 122 places). Toutefois, **l'étude de l'ADRC** réalisée en février 2023 précise que la capacité de la seconde salle sera comprise **entre 63 et 74 places**, soit environ 50 à 60 places de moins que la capacité théorique recommandée. Une jauge de 74 places conduirait à une **réduction du marché potentiel réalisable**, qui s'élèverait alors **entre 38 000 et 43 000 entrées annuelles**.

5 Avec les hypothèses retenues, l'exploitation des deux salles s'avère **déficitaire les trois années d'exploitation**. Toutefois, l'EBE augmente fortement au cours de la période pour se porter à **-16 000 € en année 3** (-7% du CA), **contre -43 000 € en 2022** (-33% du CA), année durant laquelle la Communauté de communes du Pilat Rhodanien avait perçu 12 000 € d'aides exceptionnelles en raison de la crise sanitaire du Covid.

Ainsi, sur la base de **33 000 entrées** la première année pleine avec deux salles, d'un prix moyen de **5,10 €** par spectateur et d'une équipe (inchangée) de 1,8 ETP pour 14 séances hebdomadaires par salle, l'exploitation est déficitaire à **-47 000 €**. Avec **38 000 entrées**, un prix moyen de 5,15 € et la revalorisation de la prime Art et Essai en seconde année, le résultat brut d'exploitation s'élève à **-30 000 €**. En troisième année, avec **43 000 entrées** et l'augmentation du prix moyen à 5,20 €, l'exploitation est déficitaire à **-16 000 €**.

6 Dans une première approche, hors soutien automatique et en cumulant **l'aide sélective du CNC** et **l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**, et sans préjuger d'autres subventions que le projet pourrait obtenir, notamment de la part du Département de la Loire, la création d'une salle supplémentaire au CINÉPILAT de Pélussin pourrait bénéficier d'un **soutien global évalué à 250 000 €HT**.

Annexes

Annexe 1 – Note méthodologique

> Définition des acronymes utilisées dans l'étude

- **ADRC** : Agence nationale pour le développement du cinéma en régions
- **AE** : Art et Essai
- **AFCAE** : Association Française des Cinémas Art et Essai
- **CDACi** : commission départementale d'aménagement cinématographique
- **CNACi** : commission nationale d'aménagement cinématographique
- **CNC** : Centre national du cinéma et de l'image animée
- **CSG** : contribution sociale généralisée
- **CRDS** : contribution pour le remboursement de la dette sociale
- **CVC** : chauffage, ventilation et climatisation
- **EBE** : excédent brut d'exploitation
- **EPCC** : établissement public de coopération culturelle
- **EPCI** : établissement public de coopération intercommunale
- **FNCF** : Fédération Nationale des Cinémas Français
- **HT** : hors taxe
- **Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques
- **JP** : Jeune Public (label Art et Essai)
- **PCS** : profession ou catégorie socioprofessionnelle
- **PR** : Patrimoine et Répertoire (label Art et Essai)
- **RD** : Recherche et Découverte (label Art et Essai)
- **SARL** : société à responsabilité limitée
- **TTC** : toutes taxes comprises

- **TVA** : taxe sur la valeur ajoutée
- **UC** : unité de consommation
- **UFR** : usager en fauteuil roulant
- **UU** : unité urbaine
- **VàDA** : vidéo à la demande par abonnement (appelée aussi "SVOD" pour "Subscription video on demand")
- **VOSTF** : version originale sous-titrée en français
- **ZAC** : zone d'aménagement concerté

> **Données sur l'équipement, l'offre et la fréquentation cinématographique**

Données chiffrées

- Sauf indication contraire, tous les chiffres relatifs au **secteur cinématographique** cités dans cette étude proviennent directement des bases de données du **CNC** et concernent le territoire de la **France métropolitaine**.
- Ce dossier a été réalisé avec les **données de l'année 2022**. Les indicateurs liés à l'évolution de la fréquentation ont été réalisés sur la période 2019-2022, les années 2020 et 2021 étant considérées comme non significatives en raison de la crise sanitaire.
- Sauf indication contraire, les **parts de séances Art et Essai** des cinémas sont calculées sur le total des séances programmées sur l'année, tous types de programmes inclus, à savoir : films de long métrage, films de court métrage et hors film. Quand les parts de séances Art et Essai sont calculées uniquement sur les séances de films de long métrage, on précise "séances de cinéma".
- De la même manière, sauf indication contraire, les **parts d'entrées Art et Essai** des cinémas sont calculées sur le total des entrées réalisées sur l'année, tous types de programmes inclus. Quand les parts d'entrées Art et Essai sont calculées uniquement sur les entrées réalisées avec des films de long métrage, on précise "entrées cinéma".

Classement Art et Essai

- Le **classement Art et Essai 2022** des cinémas est le classement annuel définitif après avis de la commission du cinéma d'art et d'essai.
- En plus du classement Art et Essai, le CNC peut attribuer **trois labels** (cumulatifs) attestant d'un travail d'animation et de programmation spécifique dans trois domaines :
 - *Jeune Public* (JP) : programmation significative, régulière et systématique - sur temps scolaire et hors temps scolaire - de films pour lesquels la recommandation Art et Essai du CNC s'accompagne de la mention "Jeune Public" (cette mention est décernée par le groupe Jeune Public de l'AFCAE) ;
 - *Recherche et Découverte* (RD) : programmation significative de films pour lesquels la recommandation Art et Essai du CNC s'accompagne de la mention "Recherche et Découverte" (cette mention est attribuée par le Collège de recommandation) ;
 - *Patrimoine et Répertoire* (PR) : programmation significative de films pour lesquels la recommandation Art et Essai du CNC s'accompagne de la mention "Patrimoine et Répertoire" (en cas de ressortie, la mention "Patrimoine et Répertoire" est octroyée par le Collège de recommandation, les films recommandés sortis depuis plus de vingt ans et les films ayant reçu l'aide à la distribution des films de répertoire du CNC bénéficiant d'une attribution automatique de cette mention).

Définitions

- Un **multiplexe** désigne un établissement cinématographique de 8 écrans ou plus, selon la définition retenue par le CNC.
- Un **miniplexe** désigne communément un complexe de nouvelle génération doté de 4 à 7 écrans.
- Selon l'usage professionnel, chaque établissement cinématographique fait l'objet d'un classement en **trois catégories** :
 - La petite exploitation regroupe les cinémas qui réalisent moins de 80 000 entrées annuelles ;
 - La moyenne exploitation comprend ceux qui réalisent entre 80 000 et 450 000 entrées par an ;
 - La grande exploitation rassemble tous les établissements qui enregistrent plus de 450 000 entrées.
- Une **œuvre cinématographique** au sens de la législation française est une œuvre ayant obtenu un visa d'exploitation en France ou une œuvre étrangère qui a fait l'objet d'une exploitation cinématographique commerciale dans son pays d'origine. Par ailleurs, une œuvre cinématographique est qualifiée de long métrage si sa durée est d'au moins une heure ; en deçà, il s'agit d'une œuvre cinématographique de court métrage.
- Il est communément admis que les **films Art et Essai dits "porteurs"** sont les films recommandés distribués sur au moins 150 copies en sortie nationale en France (le seuil de 175 copies est parfois préféré) et qui présentent donc un fort potentiel commercial. On en dénombre généralement une

cinquantaune chaque année mais leur nombre s'est accru à 68 en 2019. Ces œuvres ont capté plus de la moitié des entrées des films Art et Essai et 21% de la fréquentation totale en 2019.

- Le **hors film** désigne l'ensemble des contenus programmés dans les salles de cinéma qui ne sont pas des œuvres cinématographiques au sens du droit français. Il peut s'agir, entre autres, de captations de spectacles vivants et d'événements sportifs, de programmes audiovisuels, de jeux vidéo, de visites virtuelles d'expositions ou encore de ciné-conférences.
- Selon le CNC, les **spectateurs assidus** vont au cinéma au moins une fois par semaine, les spectateurs **réguliers** y vont au moins une fois par mois (et moins d'une fois par semaine) et les **occasionnels** au moins une fois par an (et moins d'une fois par mois).

> Statistiques sociodémographiques

Source et dates

- Sauf indication contraire, tous les chiffres relatifs à la **démographie** cités dans cette étude proviennent directement des bases de données de l'**Insee** et portent sur le territoire de la **France métropolitaine**.
- Les **populations des communes et unités urbaines** indiquées dans l'étude sont issues des **populations légales 2020**, établies par le dernier recensement de l'Insee.
- Les **statistiques démographiques des communes par groupe d'âge et par profession et catégorie socioprofessionnelle** sont quant à elles calculées par l'Insee sur la base des **populations 2020** (dernières données Insee disponibles).

Définitions

- La notion de population utilisée dans ce dossier est la notion de **population municipale**, qui comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule (la notion de population municipale a remplacé depuis le recensement de 2006 celle de population sans doubles comptes, utilisée dans les recensements de 1982, 1990 et 1999 et qui correspondait alors à la notion de population statistique).
- Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

- Le **bassin de vie** est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Ces derniers sont classés en six grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture et enfin transports.
- On regroupe sous l'appellation "**CSP+**" les catégories socioprofessionnelles dites supérieures, à savoir les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires.
- La dénomination "**CSP-**" rassemble les catégories socioprofessionnelles dites inférieures, à savoir les agriculteurs exploitants, les employés et les ouvriers.
- Conformément à la définition de l'Insee, les **inactifs** sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (au sens du Bureau International du Travail) ni au chômage : il s'agit notamment des jeunes de moins de 15 ans, des étudiants et des retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, des hommes et femmes au foyer, des personnes en incapacité de travailler, etc.
- Le **niveau de vie** selon l'Insee correspond au revenu disponible par UC. Le revenu disponible correspond au revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

Le revenu disponible par UC, ou niveau de vie, est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'UC qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (c'est-à-dire le même niveau de vie).

> Calcul du temps d'accès au site du projet

- L'estimation des temps de trajet utilise le service de cartographie en ligne **Google Maps** afin de disposer, à partir de l'emplacement exact du CINÉPILAT de Pélussin (9 Rue des Trois Sapins, 42410 Pélussin), de données uniformes et cohérentes, tenant compte des limitations de vitesse en ville, zone périurbaine et grands axes.
- Le temps d'accès est calculé **depuis chaque commune ou établissement cinématographique** concerné jusqu'au site du projet.
- Ces temps de déplacement sont calculés à trafic normal et météo normale, selon l'itinéraire proposé le plus rapide, sur la base d'un **départ le samedi 30 septembre 2023 à 20h00**.
- Quand Google Maps fournit un itinéraire avec une fourchette de temps d'accès, c'est la **moyenne des deux durées** qui est retenue.

Annexe 2 – Composition communale de la ZIC

Code INSEE 2023	Nom de la commune 2023	Temps d'accès en mn jusqu'au CINÉPILAT	Population municipale 2010	Population municipale 2020	Évolution 2010-2020
42168	Pélussin	3	3 515	3 726	6,0%
42191	Roisey	9	881	989	12,3%
42064	Chuyer	10	766	754	-1,6%
42129	Maclas	12	1 685	1 827	8,4%
42018	Bessey	12	398	460	15,6%
42124	Lupé	14	316	299	-5,4%
42326	Véranne	14	808	898	11,1%
Zone primaire			8 369	8 953	7,0%
42056	Chavanay	12	2 833	2 885	1,8%
42051	La Chapelle-Villars	12	561	536	-4,5%
42265	Saint-Michel-sur-Rhône	12	778	869	11,7%
42132	Malleval	14	552	562	1,8%
42167	Pavezin	14	339	388	14,5%
42327	Vérin	16	692	663	-4,2%
42201	Saint-Appolinard	16	609	694	14,0%
42272	Saint-Pierre-de-Bœuf	16	1 621	1 697	4,7%
07243	Saint-Jacques-d'Atticieux	18	255	290	13,7%
07044	Brossainc	18	217	250	15,2%
69064	Condrieu	18	3 831	3 949	3,1%
Zone secondaire			12 288	12 783	4,0%
Total ZIC de Pélussin			20 657	21 736	5,2%

© Hexacom 2023 d'après Insee et Google Maps (temps de trajet calculés pour un samedi à 20h)

Annexe 3 – Grilles de calcul du marché potentiel

> Marché potentiel commercial

	Zone secondaire	Zone primaire	ZIC
Population 2020	12 783	8 953	21 736
Fréquentation commerciale résidentielle théorique	29 213	38 098	67 311
Indice de fréquentation correspondant	2,2853	4,2553	3,0967
Part dans la zone	43,4%	56,6%	100,0%
Fréquentation potentielle THÉORIQUE	29 213	38 098	67 311
Part réalisée par les cinémas dans et autour de la zone : PDM réalisée dans la zone			
soit en entrées à déduire	0	0	0
Potentiel d'entrées avant évasion vers les pôles attractifs autour de la ZIC	29 213	38 098	67 311
Évasion vers pôles attractifs : futur miniplexe GRAND REX Péage-de-Roussillon (à 26 mn), futur miniplexe Annonay (à 35 mn), MÉGARAMA Givors (à 35 mn), AMPHI Vienne (à 35 mn), VÉO GRAND-LUMIÈRE Saint-Chamond (à 40 mn)			
Taux de fuite retenus			
hyp basse	-40%	-30%	-34%
hyp haute	-35%	-25%	-29%
Entrées à déduire			
hyp basse	-11 685	-11 429	-23 115
hyp haute	-10 225	-9 524	-19 749
Fréquentation potentielle DISPONIBLE			
hyp basse	17 528	26 668	44 196
hyp haute	18 988	28 573	47 562
Reports d'entrées des cinémas dans ou proches de la zone : néant			
Taux de report retenus			
hyp basse			0%
hyp haute			0%
Entrées à ajouter			
hyp basse			0
hyp haute			0
Fréquentation potentielle RÉALISABLE			
hyp basse			44 196
hyp haute			47 562

© Hexacom 2023

> **Marché potentiel scolaire**

	Écoles maternelles		Écoles élémentaires		Collèges		Lycées		Total	
	Hyp basse	Hyp haute	Hyp basse	Hyp haute	Hyp basse	Hyp haute	Hyp basse	Hyp haute	Hyp basse	Hyp haute
Effectifs scolaires 2021/2022										
Pélussin	141		303		681		0			
Malleval	24		19							
Saint-Pierre-de-Boeuf	46		100							
Maclas	89		171							
Saint-Appolinard	0		36							
Véranne	41		27							
Chuyer	18		65							
Chavanay	129		166							
Condrieu	176		300		886					
Total	664		1 187		1 567		0			3 418
Fréquentation potentielle										
Hypothèse scolaires inscrits	30%	40%	50%	60%	10%	20%	10%	20%		
Soit en nombre d'inscrits	199	266	594	712	157	313	0	0		
Taux moyen d'absentéisme	20%	15%	10%	5%	5%	0%	5%	0%		
Fréquentation potentielle par trimestre	159	226	534	677	149	313	0	0		
Nombre de cycles annuels	3	3	3	3	3	3	3	3		
Soit pour 1 ANNÉE scolaire	478	677	1 602	2 030	447	940	0	0		
Fréquentation potentielle										
Part de la fréquentation scolaire affectée au cinéma	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
Soit Entrées scolaires sur dispositifs nationaux REALISABLE	478	677	1 602	2 030	447	940	0	0	2 527	3 647

© Hexacom 2023 d'après Éducation Nationale

Annexe 4 – Grille de calcul de la prime Art et Essai

	Règle	CINÉPILAT 2022	CINÉPILAT après extension
Catégories communes 2ème groupe	C, D, E	E	E
Méthode de calcul			
nombre total de séances		664	1 372
nombre d'écrans		1	2
moyenne des séances par écran	Y	664	686
part de l'Art et Essai		53,0%	40,0%
total séances art-et-essai	X	352	549
indice	X/Y	0,53	0,80
Coefficient multiplicateur			
1 écran	1,25	1,25	1,05
2 écrans	1,05		
3 écrans	0,85		
4 écrans	0,75		
5 écrans	0,70		
6 écrans	0,60		
7 écrans	0,55		
8 écrans	0,51		
9 écrans	0,48		
10 écrans	0,45		
11 écrans	0,43		
12 écrans	0,41		
13 écrans	0,39		
14 écrans	0,37		
15 écrans et +	0,35		
Éligibilité minimum selon catégories			
C	>=0,40		
D	>=0,30		
E	>=0,25	0,66	0,84
Coefficient pondérateur (à ajouter)			
coeff majorateur	0 à 0,35	0,20	0,20
coeff minorateur	0 à 0,65	0,00	0,00
Classement selon catégories			
C	>=0,40		
D	>=0,30		
E	>=0,25	0,86	1,04
Subvention (barème 2019)	—	13 000 €	16 000 €
Coefficient de minoration exceptionnel	—	-6,7%	0,0%
Subvention déduite	—	12 129 €	16 000 €
Prime labels (+1,5% du montant de l'aide par label, min +150 €)		364 €	480 €
Prime court-métrages		500 €	500 €
Subvention Art et Essai TTC	—	12 993 €	16 980 €

Source : Hexacom d'après CNC

(*) Classement année n fondé sur la programmation juillet n-2 / juin n-1.

Annexe 5 – Modalités de calcul du fonds de soutien

Le fonds de soutien repose sur le **principe d'une épargne-investissement** : la TSA (taxe spéciale additionnelle) versée sur chaque billet vendu (entre 11 et 12% du prix du billet) vient alimenter **un compte de de soutien** géré par le CNC, que l'exploitant peut mobiliser à l'occasion d'une modernisation de ses salles, dans la limite de **90% du montant de l'investissement**. Toutefois, le législateur a permis à l'exploitant de pouvoir mobiliser ses "droits acquis" dans d'autres cas :

- En cas de travaux de **modernisation d'une autre salle** dont il possède le fond (on parle alors de "transfert de droits acquis") ;
- En cas de **construction de salle(s)**, en mobilisant une partie des droits qu'il est censé acquérir par le versement de la TSA sur cette exploitation (on parle alors d'une "avance sur droits acquis").

Dans le second cas, **six mois après l'ouverture** de la ou des salles dans le cas d'une création, ou dès l'ouverture lors d'une extension, un dossier de demande du bénéfice du soutien financier automatique peut être déposé. Le CNC versera alors une aide financière calculée sur le montant de TSA acquittée sur les 12 mois précédents. Le coefficient multiplicateur appliqué varie en fonction du volume de TSA versé au cours de cette période :

- Moins de 152 000 € de TSA : **3 fois** le montant annuel des droits acquis ;
- Entre 152 000 € et 305 000 € de TSA : **2 fois** le montant annuel des droits acquis ;
- Plus de 305 000 € de TSA : **1,5 fois** le montant annuel des droits acquis.

Les droits acquis sont **calculés par établissement** suivant le barème suivant :

Tranche de taxe acquittée	Taux de retour
De 0 à 8 500 €	80%
De 8 501 à 25 500 €	70%
De 25 501 à 51 000 €	60%
De 51 001 à 136 200 €	50%
Plus de 136 200 €	20%

Source : CNC

De plus, pour préserver les droits dont peut bénéficier l'exploitation de taille intermédiaire, l'État a mis en place un système de **coefficient majorateur** progressif pour **tous les établissements, en fonction de leur nombre d'écrans** (coefficient à appliquer au résultat du calcul par tranche) :

Nombre d'écrans	Coefficient
1 et 2 écrans	1,00
3 écrans	1,05
4 écrans	1,11
5 écrans	1,16
6 écrans	1,20
7, 8, 9, 10, 11 et 12 écrans	1,26
13 écrans et plus	1,00

Source : CNC

> Avance majorée

En cas de restructuration ou de rénovation importante, le CNC peut prononcer une majoration de l'avance, avec application d'un multiplicateur maximum de 6. Cette possibilité n'est toutefois ouverte qu'aux exploitants ayant réalisé, en moyenne, au cours de deux années précédant la demande, moins de 1% des entrées sur le territoire national.

> Travaux éligibles

Les travaux pour le financement duquel le soutien financier de l'État peut être accordé (sur envoi des factures au CNC dans un délai de cinq ans à compter de la réalisation des travaux), sont fixés et définis comme suit :

- L'acquisition et l'installation des équipements de projection ;
- L'amélioration technique des conditions de projection, y compris l'utilisation de nouvelles techniques de projection ;
- L'accessibilité des personnes handicapées ;
- Les études techniques et le contrôle technique des salles ;
- La construction, l'amélioration, la réfection et l'aménagement des bâtiments ;
- L'achat, le remplacement et l'installation du matériel nécessaire à la continuité de l'exploitation ou à la modernisation des équipements à condition que ce matériel ne soit pas destiné à être stocké ;
- L'équipement informatique lié à l'activité d'exploitation cinématographique ;
- La maintenance des équipements de projection et de sonorisation, de l'équipement informatique ainsi que des ascenseurs et élévateurs et des appareils de chauffage et de climatisation ;
- Les supports et matériels techniques nécessaires à la promotion de la programmation des établissements de spectacles cinématographiques ;
- La mise en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité et avec les règles d'urbanisme ;
- La construction d'aires de stationnement et l'amélioration des accès aux établissements de spectacles cinématographiques ;
- L'aménagement des bâtiments ainsi que l'achat, le remplacement, l'installation et la maintenance d'équipements, en vue d'assurer ou de renforcer la sécurité des personnes et des biens ;
- L'achat et la location de matériels et de logiciels, ou les frais d'abonnement y afférent, ainsi que la souscription à des services, servant à la mise en place et au développement de l'exploitation de données, de la communication électronique et du marketing numérique ;
- La formation des personnels et bénévoles des établissements à l'utilisation, l'entretien et la maintenance des équipements de projection numérique ; à l'accueil des personnes handicapées ; à l'utilisation de nouveaux outils et méthodes liés à l'exploitation de données, à la communication électronique et au marketing numérique.

> **Sont exclus des travaux et investissements éligibles :**

- Les investissements réalisés dans le but de générer des recettes annexes à celles de l'activité de projection d'œuvres cinématographiques ;
- Les dépenses relatives à l'entretien des locaux et aux fournitures consommables de l'établissement ou de ses dépendances.

